JANVIER 2022
N° 229

Auteurs
Thomas Delahais
Agathe Devaux-Spatarakis
Coordination
Stéphanie Leyronas

Papiers de recherche

Qu'attendre de la recherche pour éclairer l'action publique ?

Revue de littérature et applications pratiques

ÉDITIONS AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Faits saillants 4

Introduction : Quelle utilité de quelle science ? 5

À propos de ce document 5

Usages possibles 6

1. La recherche et l'action publique, des relations multiples 7

1.1. Deux sphères séparées : la recherche ET l'action publique 7

1.2. Une sphère au service de l'autre : la recherche SUR et POUR l'action publique 8

1.3. Une sphère DANS l'autre : la recherche dans l'action publique 11

1.4. Une sphère CONTRE l'autre : la recherche critique de l'action publique 12

1.5. Conclusion 14

2. Des stratégies de recherche adaptées à une nouvelle compréhension de l'action publique 15

2.1. L'action publique et la décision, un système complexe 16

2.2. La décision : un processus multi-acteurs et multi-niveaux 18

2.3. Stratégies actuelles de rapprochement entre recherche et action publique 22

3. Comprendre les enjeux des usages de la recherche par l'action publique 30

3.1. Quels usages de la recherche ? 31

3.2. Quelles conditions aux usages de la recherche ? 33

4. Organiser les usages de la recherche par l'action publique 38

4.1. Les usages de la recherche tout au long du cycle des politiques publiques 38

4.2. Qualifier l'intervention et ses cibles et comprendre les logiques d'intervention 45

Bibliographie 51

Agence française de développement

Papiers de recherche

Les *Papiers de Recherche de l'AFD* ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD : analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les *Papiers de Recherche de l'AFD* n'en exclut aucune autre.

Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s) ou des institutions partenaires.

Research Papers

AFD Research Papers are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. *AFD Research Papers* and other publications are not mutually exclusive.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s) or its partner institutions.

Qu'attendre de la recherche pour éclairer l'action publique ?

Revue de littérature et applications pratiques

Auteurs

Thomas Delahais
Quadrant Conseil

Agathe Devaux-Spatarakis
Quadrant Conseil

Coordination

Stéphanie Leyronas (AFD)

Résumé

Que nous dit la recherche sur les capacités des travaux scientifiques à alimenter l'action publique ?

Un détour par la littérature sur l'interaction de la science et de l'action publique permet de dessiner les principaux enjeux de cette tâche, mais aussi d'en donner quelques clés d'accès.

Les sphères scientifique et politique ont une longue histoire d'interactions prenant des formes multiples. Comprendre comment la recherche peut contribuer à l'action publique nécessite de prendre en compte la complexité du fonctionnement de cette dernière, notamment lorsque l'on s'intéresse à la prise de décision.

Aujourd'hui les stratégies de rapprochement entre la recherche et l'action publique sont multiples. Les potentiels usages de la recherche sont ici classifiés tout en identifiant les conditions favorables à leur développement, leurs mécanismes de fonctionnement ainsi que la diversité des parties prenantes pouvant participer à ce processus.

Mots-clés :
recherche, sciences sociales, méthodologie, action publique, analyse des politiques publiques

Géographies :
multi-pays

Abstract

What does academic work tells us on how research can feed public action?

An overview of the literature on the interplay between science and public action is used to identify the main issues at stake and to understand them better.

The scientific and political spheres have a long history of multifaceted interactions. Understanding how research can contribute to public action requires taking into account the complexity of this field, especially when focusing on the decision-making process.

Today, we can observe the several strategies to connect research work with policy. This paper offers a framework to study potential uses, to identify favorable conditions for their development, their operating mechanisms and the diversity of stakeholders that can participate in this process.

Keywords :
research, social sciences, method, public action, public policy analysis

Areas :
multi-countries

Faits saillants

Ce document approfondit plusieurs enseignements clefs relatifs à la contribution de la recherche à l'action publique :

- Il existe différents grands archétypes de relations entre les sphères de la recherche et de l'action publique. Ceux-ci déterminent le niveau d'intentionnalité des différents acteurs pour une recherche au service de l'action publique. Ces modèles peuvent néanmoins cohabiter dans le temps selon les contextes.

- L'action publique est un système complexe qui se traduit par une rationalité limitée de la décision publique et les interactions de tout un faisceau de comportements, d'émotions et de valeurs.

- Il n'y a pas de décision publique linéaire et univoque. La décision publique est un processus complexe, multi-acteurs et multi-niveaux, qui s'organise autour de sous-systèmes d'influence. Ceux-ci ouvrent potentiellement une place aux chercheurs et à leurs institutions, comme contributeurs à ce processus.

- Le rapprochement entre recherche et action publique peut s'effectuer par plusieurs voies : mise en place de cadres d'aide à la décision par la recherche, la recherche embarquée via des coopérations entre recherche et société civile, l'*Evidence-Based-Policy*, le courtage de connaissances, le dialogue de politique publique

- L'étude ou l'organisation de ce phénomène complexe peut être facilitée par la mobilisation de modèles et de caractérisation des moments où peut agir la recherche, des personnes pouvant être ciblées ainsi que des modes d'action de rapprochement pouvant être initiés par les chercheurs ou les acteurs de la décision publique.

Introduction : Quelle utilité de quelle science ?

L'interrogation sur l'utilité de la science relève à première vue du lieu commun. Dans le champ de l'action publique, la mobilisation de la science s'inscrit historiquement dans un souci de rationalisation et de technicisation pour en améliorer l'efficacité. On retrouve cette logique dès le XVIIIème siècle dans les premiers travaux de synthèse des connaissances commandés par le ministre Necker sous Louis XVI pour améliorer ses instruments fiscaux (Laborier et Lascoumes 2005, 45).

Des liens plus systématiques entre la science et le politique apparaissent dans la seconde moitié du XIXème siècle, notamment dans le champ de la santé. L'épidémiologie, dont l'acte fondateur est la résolution de l'épidémie de choléra de Broad Street à Londres par John Snow en 1854, en est un exemple. Cette époque est aussi celle du développement de l'observation sociale et en particulier des grandes enquêtes statistiques sur la population, qui commencent à cadrer les problèmes sociaux et les analyses politiques (Martin 1998, 21).

Dès l'origine, néanmoins, ces interactions suscitent des réflexions sur la distinction de fonctionnement de ces deux champs. Dans *Le Savant et le Politique* (Weber 1919), Weber pose la distinction entre le chercheur qui met ses valeurs de côté lorsqu'il recherche de la connaissance, qui a un « devoir de vérité », quelles qu'en soient les conséquences (notion de neutralité axiologique), et le politique qui suit ses valeurs, qui soutient des intérêts. John M. Keynes peut ainsi ironiser sur le fait qu'« il n'y a rien qu'un gouvernement déteste plus que d'être bien informé ; car cela rend le processus pour arriver à une décision bien plus compliquée et difficile. » (Skidelsky et Robert 1992, 63).

La « demande de sciences » est allée croissant au cours du XXème siècle, questionnant au passage la relation entre acteurs de la recherche et pouvoirs publics, en particulier dans les sciences sociales. Il leur est demandé d'être « utile » (on peut parler d'injonction généralisée, qui dépasse l'action publique) sans que les formes de cette utilité ne soient clarifiées. Pour autant porte sur eux le soupçon permanent de l'inutilité, voire d'être nuisible (en « désenchantant le monde »). Les chercheurs se retrouvent ainsi dans des situations paradoxales et complexes d'intérêts mêlés, de relations de pouvoir, qu'ils étudient, mais dont ils sont aussi parties prenantes (Storeng *et al*. 2019). Ils peuvent être dans l'action publique, dehors ou entre les deux (voir Fassin 2009), affectant fortement le rapport qu'ils peuvent avoir avec elle.

À propos de ce document

La présente revue de littérature a une visée très pratique, celle de rendre accessibles de manière structurée et dans leur diversité les travaux pouvant apporter un éclairage sur la compréhension des processus d'interaction entre la recherche et l'action publique.

Eu égard à la diversité des interactions entre les acteurs, des thématiques portées, de leurs échelles, des contextes économiques, politiques et sociaux dans lesquels ces interactions s'inscrivent, il était essentiel d'offrir sur le sujet une multitude de perspectives. Il n'était ainsi pas question de se limiter à un cadre paradigmatique, à une démarche disciplinaire, ou à un niveau d'analyse. Il ne nous appartenait pas non plus de définir ce qu'il faudrait faire ; mais plutôt de donner à chacun des cadres et des analyses qui résonnent avec leur

situation. C'est cette volonté d'embrasser ce sujet par des angles multiples que les lecteurs et les lectrices pourront retrouver ici.

Le document est organisé en deux grandes sections.

La première section est dédiée à une revue de littérature sur les différents liens entre la sphère de la recherche et la sphère de l'action publique.

- Nous montrons dans une première partie comment différents liens se nouent au fur et à mesure des années. Recherche *sur*, *pour*, *dans*, *contre* l'action publique, ces relations parfois s'opposent, se succèdent, mais très souvent se superposent.
- Dans la deuxième partie, nous abordons les différentes approches actuelles du lien entre recherche et action publique, ce qui nécessite de requestionner la décision comme un processus ponctuel et linéaire et, plus largement, la conception des politiques publiques ; ainsi que la place qu'y tiennent la recherche et plus largement la connaissance. Nous y abordons ensuite différentes stratégies de rapprochement entre la recherche et l'action publique.

La seconde section est appréhendée comme une boîte à outils à destination des chercheurs, des décideurs, des acteurs de l'action publique et des financeurs dès lors qu'ils souhaitent s'engager dans une démarche de lien entre la recherche et l'action publique.

- Dans la troisième partie, nous adoptons une approche systématique visant à rendre compte des différents usages qui peuvent être faits de la recherche, des conditions associées et des conséquences qui peuvent en être attendues.
- Dans la quatrième partie, nous proposons une série de cadres pour penser l'organisation pratique de l'utilisation des connaissances tout au long du cycle des politiques publiques.

Usages possibles

Avec cette revue de littérature, nous avons cherché à ouvrir les horizons de tous ceux qui, acteurs de la recherche, de l'action publique ou de la société civile, en position de décision, de négociation ou de contestation, parfois tout simplement concernés, veulent en savoir plus sur le sujet.

Difficile dans ces conditions d'approfondir chacun des sujets évoqués. Nous avons cependant cherché dans la mesure du possible à resituer les différentes approches évoquées dans leur contexte historique et théorique, et à fournir des pistes à ceux qui voudraient aller plus loin.

À la lecture, les professionnels se rendront peut-être compte qu'il existe différentes façons, toutes légitimes, pour aborder cette question. Les plus novices y trouveront sans doute des outils pour développer leur propre projet. C'est en tout cas l'intention.

1. La recherche et l'action publique, des relations multiples

Nous utilisons ici l'image de « sphères » de la recherche et de l'action publique pour définir des types de relation entre ces deux champs, historiquement marqués, avant d'arriver aux évolutions actuelles dans la partie suivante. Quoique ces types de relation soient présentés de façon séquentielle, ils sont en réalité largement concomitants et coexistent et représentent également des visions différentes des relations entre recherche et action publique, qui affectent en particulier la façon dont les acteurs de la communauté scientifique peuvent considérer leur rapport à l'action publique.

1.1. Deux sphères séparées : la recherche ET l'action publique

Figure 1 : L'interaction de deux sphères séparées : La recherche ET l'action publique[1]

Avec *Le Savant et le Politique* (1919), Max Weber marque durablement les esprits en présentant science et action publique comme deux sphères séparées.

Dans cette logique, les chercheurs visent avant tout à produire des connaissances sur le monde et la façon dont il fonctionne. Cette production est d'abord orientée vers les autres scientifiques, la connaissance naissant d'une mise en débat permanente entre chercheurs visant à confirmer et à infirmer des théories à partir de données empiriques. Cette sphère est guidée par des normes formant un « ethos de la science » (Merton, 1973) :

- Communisme : les produits de la science sont un bien commun ;
- Universalisme : la validité des résultats doit être indépendante de la personne qui les énonce ;
- Désintéressement : les chercheurs ne travaillent pas pour leurs gains personnels ;
- Scepticisme organisé : l'étude critique des produits de la science est normale.

Bien que ces normes aient été discutées et parfois durement attaquées, elles sont aussi (au-delà de leur vérité) fortement intériorisées par les scientifiques qui considèrent qu'elles définissent la production scientifique (Anderson *et al.* 2010). Des immixtions extérieures, et notamment étatiques, dans cette production sont ainsi jugées inacceptables, mais aussi contre-productives. Pour qu'elle soit utile à l'humanité, la recherche doit être crédible, ce qui signifie suivre ses propres objectifs et assurer son indépendance (voir par exemple Duflo 2005 ; Mons 2018 ; ou Storeng *et al.* 2019).

[1] Les figures 1, 3, 4, 5, 6 et 12 ont été conçues par les auteurs avec l'expertise graphique de Mélanie Maxin de l'atelier Beau/Voir

Ces connaissances abondent un **« réservoir de connaissances »** (Hanney *et al.* 2004), qui est l'ensemble des corpus de connaissances produites. Libre aux acteurs publics de puiser dans ce réservoir, quoique les chercheurs puissent être attentifs à la façon dont cela est fait.

Cette notion de réservoir de connaissances peut être pensée à différents niveaux de complexité notamment lorsque l'on prend en compte **la dimension asynchrone et cumulative de la recherche**. Dans leur modèle du *payback framework*, initialement constitué pour analyser le « retour sur investissement » du financement de la recherche dans la santé, Hanney *et al.* (2004) décomposent en sept étapes comment la recherche peut alimenter ce réservoir de connaissances qui peut ensuite être employé dans l'action publique.

Figure 2 : Le modèle logique du *payback framework* (Hanney *et al.* 2004)

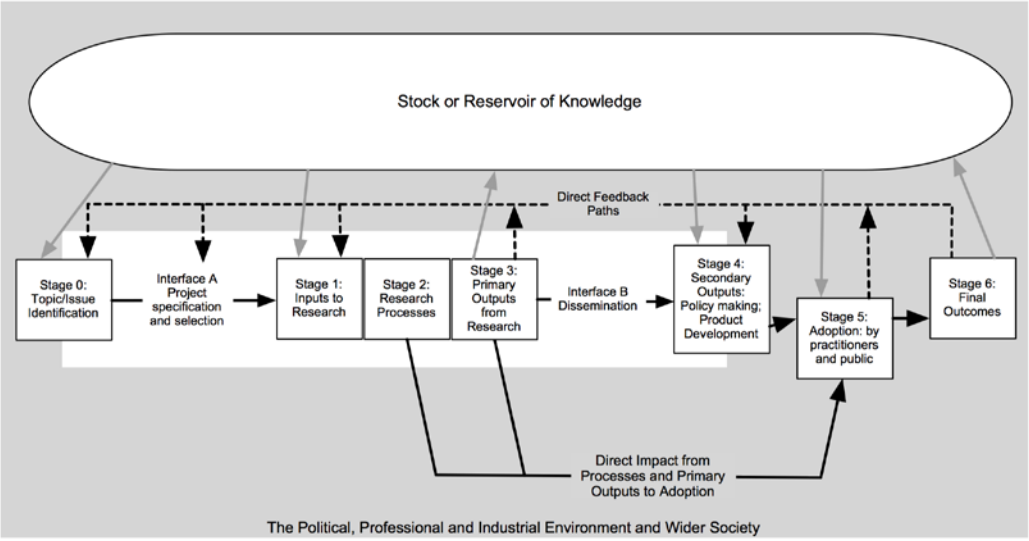

1.2. Une sphère au service de l'autre : la recherche SUR et POUR l'action publique

Après la Seconde Guerre mondiale, les chercheurs repensent leur rapport à l'action publique pour s'en rapprocher, tout en maintenant l'idée que les sphères de la recherche et de l'action publique sont distinctes.

Un premier mouvement considère que les chercheurs ont une responsabilité dans la « bonne » prise de décision, un second que l'expérimentation peut produire des solutions contribuant au bien commun.

Figure 3 : Une sphère au service de l'autre : la recherche SUR et POUR l'action publique

1.2.1. Des sciences politiques utiles à la politique

Harold Lasswell représente largement le premier point de vue. Il considère que « les chercheurs en science politique, en particulier, sont impliqués dans l'étude de choix collectifs sur les politiques à mener qui vont affecter des millions de personnes, et qui divisent la société ; des choix que la science politique [...] a une capacité particulière, si ce n'est une obligation, à traiter » (Farr, Hacker et Kazee 2006).

Lasswell propose ainsi, dès les années 1940, de considérer une nouvelle catégorie, celle des sciences politiques (*policy sciences*), qui regroupent « toutes les sciences qui fournissent des faits et des principes d'importance directe pour la fabrique des décisions importantes des gouvernements, des affaires et dans la vie culturelle » (cité par Farr *et al.* 2006, 580). Dans la suite du pragmatisme d'un John Dewey, le *policy scientist* met ainsi à disposition les méthodes et les découvertes de la science au service de la résolution des problèmes du monde réel ; **il est un expert qui conseille les décideurs, qui comprend les enjeux de pouvoir et peut donc éviter d'y être soumis** ; et qui vise, *in fine*, à soutenir la démocratie et la dignité des individus (Lasswell 1971, 39). Dans cette conception, la science n'est plus une activité fondamentalement séparée de la décision politique : son contenu peut cibler des besoins politiques et les scientifiques sont invités à adopter une nouvelle posture marquée par une plus grande proximité avec les décideurs.

Lasswell inscrit le rôle des *policy scientists* dans son propre travail d'analyse des politiques publiques. Il propose 5 « tâches intellectuelles » auxquelles le chercheur peut s'adonner : « la clarification des objectifs ; la description des tendances ; l'analyse des conditions ; la projection des développements [du contexte d'intervention] ; et la fourniture de solutions » (Lasswell 1971 cité par Farr *et al.* 2006, 583).

La vision de Lasswell a connu une réception assez inégale dans la communauté scientifique, tant pour sa dimension pluridisciplinaire et sa vision générale qui ne correspondaient pas à l'évolution de la recherche, que pour les contradictions qu'elle amenait avec l'ethos de la science : comment combiner exigence d'universalisme[2] et finalité démocratique ? Comment éviter en pratique les conflits de pouvoir ? Cependant, elle forme aussi la base de l'idée d'une responsabilité morale de la science de « dire la vérité au pouvoir » (Wildavsky 1979). Cette

[2] « La validité des résultats doit être indépendante de la personne qui les énonce », voir partie 1.1.

vision constitue également le point de départ pour l'avènement des *think tank*s dans les années 1980 (**Encadré 1** ci-dessous).

Encadré 1 : Les *think tanks* et la recherche privée sur l'action publique

Les *think tanks* sont des « instituts de recherche politiques qui visent activement à conseiller les acteurs publics ou à contribuer au débat public » (Stone 2001, 340). Ces structures, souvent petites, parfois éphémères, commencent à proliférer à la fin des années 1990. Leur activité recouvre dans les faits des réalités multiples (t'Hart et Vromen 2008), depuis des think tanks à forte dimension académique, et qui relèvent d'un effort d'amener la connaissance issue de la recherche à la décision, à des démarches plus ad hoc, relevant d'une production de connaissance à la demande, sur des sujets précis d'intérêt, ou encore d'une volonté de plaidoyer appuyé sur la connaissance (on pense par exemple aux think tanks associés à des partis politiques).

La force de ce modèle réside dans la capacité à s'inscrire dans l'action publique. Comme l'indique Deborah Stone, « ils représentent une concentration d'information et d'expertise gratuite ou à bon marché ; une source de recherches et d'analyse pertinentes ; et souvent un catalogue de soi-disant experts 'indépendants' et 'académiques' qui peuvent fournir une assistance [...] pour soutenir certaines positions idéologiques » (2001, 340). Au-delà de la connaissance qu'ils produisent, ils savent catalyser l'information, mais aussi la porter dans l'action (« think-and-do tanks »). Leur rôle est renforcé par la demande grandissante de données probantes pour légitimer les discours publics et par l'émergence de gouvernances multi-acteurs et multi-niveaux pour traiter des problèmes publics. Celles-ci se caractérisant notamment par l'ouverture de la décision aux parties prenantes de la société civile, les think tanks y apparaissent comme des acteurs légitimes, susceptibles d'y gagner progressivement de l'influence, par exemple en étant cités dans les médias ou pour justifier programmes politiques ou décisions publiques.

1.2.2. Fournir des solutions aux problèmes sociaux

C'est à la même époque qu'une partie de la recherche en sciences sociales réenvisage son rôle dans l'optique **d'amener la vérité à la résolution des problèmes sociaux** (Shadish Cook et Leviton 1991, 69). L'expérimentation et son corollaire, l'évaluation, sont les moyens de choix pour mener ce travail. Donald Campbell a présenté en détail cette vision dans son utopie d'une **société expérimentale**, qui cherche activement des solutions innovantes aux problèmes vécus collectivement ; teste pour cela des approches différentes, pouvant émerger d'acteurs du terrain, qu'elle juge à l'aune de la réalité de leur mise en œuvre et de leurs effets, de façon non dogmatique et scientifique ; et le fait de façon transparente, permettant à chacun de juger, mais aussi d'expérimenter pour prouver ses vues (Campbell 1969). Les années 1970 seront le premier avènement de cette vision collective, avec des expérimentations menées en « grandeur réelle » (**Encadré 2** ci-dessous). Les difficultés pratiques liées à cette démarche ainsi que les doutes sur leur validité amèneront à leur déclin dans les années 1980, avant que les approches expérimentales ne connaissent un second avènement à partir des années 1990, en lien avec l'*evidence-based policy* (Heckman 2020. Voir partie 2.3.2).

Dans ce modèle, contrairement à celui de Lasswell, l'usage qui est fait de la science reste en dehors de la sphère de la recherche, puisque la responsabilité des chercheurs impliqués consiste **avant tout à assurer la rigueur méthodologique, la validité interne et externe** (Campbell 1957) des travaux pour s'assurer que les politiques publiques s'appuieront sur de la « bonne science ». Mais l'utilisation n'est pas de leur ressort : pour eux, le décideur effectue

des choix rationnels et qui maximisent les bénéfices pour l'intérêt général : **il est évident que, une fois la vérité établie, chacun s'en saisira** (Shadish, Cook et Leviton 1991).

Encadré 2 : Le New Jersey Income Maintenance

Dans les années 1960, un groupe de chercheurs états-uniens soutient le principe d'un impôt négatif. Il s'agit de réduire, avec un dispositif simple et automatique, le non-recours aux aides sociales, et par la même occasion de mettre fin à la bureaucratie que ces aides génèrent. De 1968 à 1972, près de 1 400 ménages new-jersiais vont être impliqués dans cette expérimentation, la moitié d'entre eux, choisis aléatoirement, bénéficiant de l'impôt négatif, et l'autre non. Les résultats semblent d'abord positifs, mais s'avèrent ensuite inconclusifs, en raison d'un fort taux d'abandon, ce qui est utilisé par les adversaires de la mesure pour discréditer les résultats (Levitt et List 2008, 13) . Ces résultats aboutiront à de nouvelles expérimentations, ainsi qu'à de longs débats scientifiques, sur ce qui peut être attendu d'un dispositif de paiement garanti tel que l'impôt négatif (Munnell 1986).

1.3. Une sphère DANS l'autre : la recherche dans l'action publique

Figure 4 : Une sphère DANS l'autre : la recherche dans l'action publique

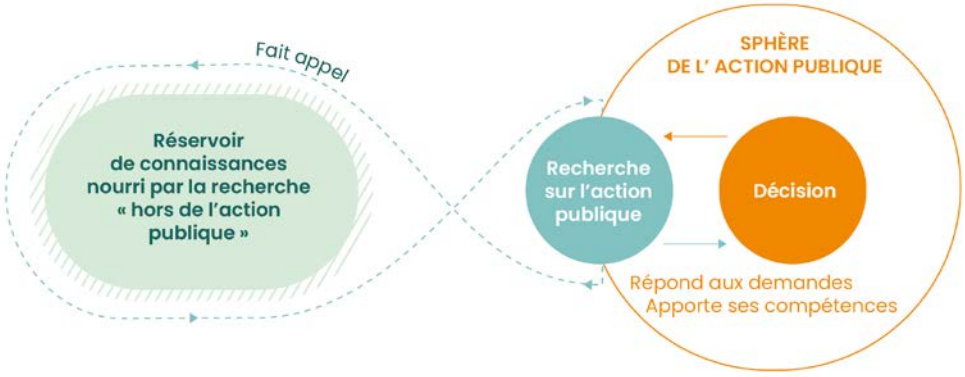

Un autre avatar de ce rapprochement consiste à intégrer la recherche dans l'action publique, de façon notamment à éclairer la prospective et la planification étatique. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Robert Cushman fait ainsi le constat d'une trop faible utilisation de la connaissance existante dans l'action publique et considère qu'un rapprochement avec la recherche est un moyen d'y remédier : « Pour son propre bien et pour celui de ceux qui sont affectés par ses politiques, le gouvernement devrait savoir vers quoi il va et comment y aller » (Cushman 1941, cité par Zarkin 2020).

Cushman appelle alors le gouvernement américain à recruter des personnels issus de la recherche pour **analyser et planifier formellement les politiques publiques**. Il s'agit à la fois de faire appel à leurs connaissances, mais aussi de constituer une expertise scientifique d'État, directement guidée par les besoins de connaissance relatifs à la décision.

Les apports d'une telle expertise interne vont plus loin cependant. Roux *et al.* mettent en avant les nombreux bénéfices relatifs à l'embauche de scientifiques par les agences responsables de la conservation des zones sensibles (2019). Les auteurs relèvent ainsi que les chercheurs créent du « capital social » entre parties prenantes académiques et non-académiques ; **ils agissent comme des intermédiaires (*gatekeepers*) entre scientifiques et gestionnaires**, dans les deux sens ; ils attirent, coordonnent et soutiennent le développement

de projets de recherche qui sont pertinents pour le management de ces agences ; ils conçoivent et assurent sur le long terme la mise en œuvre des systèmes de suivi ; et ils alignent leurs propres recherches sur les besoins d'information des agences.

En clair, s'il est souvent considéré qu'une des conditions nécessaires à l'usage de la recherche dans l'action publique tient à la capacité organisationnelle de l'administration à intégrer ces connaissances, la présence de chercheurs dans l'administration peut justement contribuer à assurer cette capacité nécessaire.

Cette expertise d'État peut prendre différentes formes, en particulier :

- La **constitution d'agences scientifiques étatiques**, de laboratoires ou centres de recherche mis en place au sein des ministères, ou encore de comités d'experts.
- Elle peut aussi prendre la forme d'une **place faite aux chercheurs dans les processus institutionnels**. Kelly Moore évoque ainsi la mise en place, aux États-Unis, du *National Environmental Policy Act*, qui institue les premières évaluations environnementales. Celles-ci laissent à tout un chacun, groupe ou individu, la possibilité de s'exprimer dans la procédure. De facto, cependant, seuls les arguments présentés par des chercheurs ayant publié dans le domaine concerné sont considérés comme recevables (Moore 1996, 1617-8) ;
- Enfin, elle prend la forme d'une **expertise contractualisée ou déléguée à des structures de recherche extérieures**, d'abord universitaires puis privées. L'évaluation des politiques publiques est ainsi un puissant vecteur du développement de ce type d'expertise d'État, notamment à travers l'évaluation des expérimentations sociales de la *Great Society* américaine des années 1960.

À côté de ses bénéfices attendus, cette logique n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés, en particulier en termes d'ethos professionnel et de légitimité. Alain Desrosières a ainsi expliqué comment la statistique publique s'est retrouvée très tôt « dans une position originale, combinant les normes de l'univers de la science, et celles de l'État moderne et rationnel, centrées sur le service de l'intérêt général et de l'efficacité » (2000, 16). Les chercheurs placés dans cette situation doivent à la fois conserver leur légitimité vis-à-vis du grand public et des parties prenantes, mais aussi par rapport à leurs pairs issus de la « sphère indépendante » et prompts à tracer des limites plus strictes entre recherche et sphère politique pour préserver leur propre prestige (Moore 1996). La place des procédures de sauvegarde de l'autonomie de ces structures apparaît ainsi essentielle, au risque autrement de perdre leur légitimité scientifique (Desrosières 2014, 34).

1.4. Une sphère CONTRE l'autre : la recherche critique de l'action publique

Figure 5 : Une sphère CONTRE l'autre : la recherche critique de l'action publique

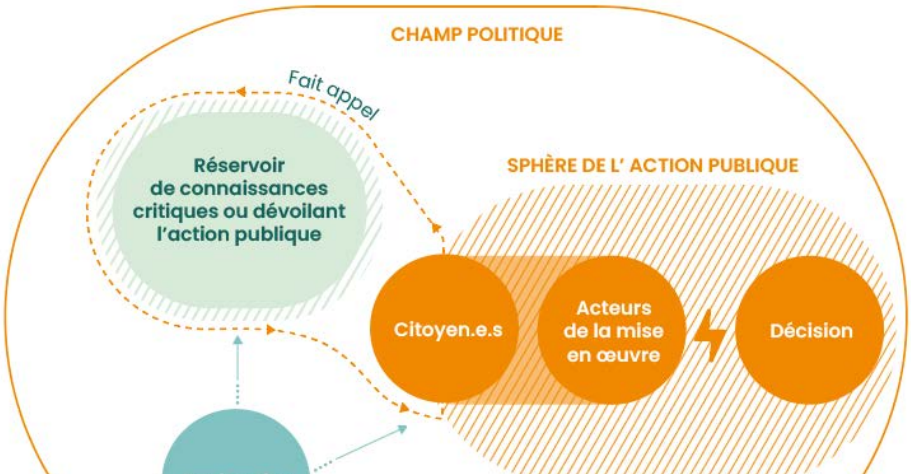

Les années 1970 sont, pour les sciences sociales, celles du tournant critique, marqué par un renversement de la vision weberienne de deux mondes distincts : les chercheurs voient maintenant dans la recherche une activité politique, et considèrent que science et politique sont indissociables.

Globalement, ce travail critique va s'attacher avant tout à montrer que la sphère scientifique n'est pas imperméable au monde qui l'entoure. La sensibilité de la sphère scientifique au contexte politique et économique (Debailly 2013, 407) est mise en évidence – ce d'autant qu'elle est très largement financée sur fonds publics. Des travaux mettent en exergue l'inscription du choix des objets de recherche, la façon dont ils sont cadrés, dans leur contexte historique et politique (Callon et Latour 1991). Plus profondément sans doute, la notion de progrès elle-même est remise en cause par une partie de la recherche. Des chercheurs mettent en évidence sa dimension normative, c'est-à-dire la vision implicite que l'avancement de la science est bénéfique pour la société. L'idée même qu'il serait possible de toujours affiner les théories pour s'approcher de la « vérité » des choses perd du terrain, au profit de l'idée que les sciences fournissent des hypothèses provisoires, jusqu'à ce qu'elles soient renversées.

Tout cela n'est pas sans poser problème vis-à-vis de la vision que les chercheurs ont d'eux-mêmes et de ce qu'ils produisent. Une façon de réagir à cette situation nouvelle a consisté à reconsidérer la façon dont la science peut agir sur l'action publique, en cherchant « de nouveaux moyens de maintenir leur crédibilité simultanément comme des scientifiques objectifs et comme des acteurs politiques servant le bien public » (Moore 1996, 1593). Elle peut le faire de plusieurs façons :

- D'abord, en **révélant les problèmes de l'action publique, mais aussi ses mécanismes** (notamment à travers la science politique), c'est-à-dire en « désenchantant la politique ». Pierre Bourdieu insiste ainsi sur le fait que ce que les sciences sociales révèlent, quoique douloureux, peut dès lors faire l'objet d'une action politique (Bourdieu 1993, 944).
- Ensuite, en contribuant à l'action publique elle-même. Pour Bourdieu encore, la science peut « **procurer les seuls moyens rationnels d'utiliser pleinement les marges de manœuvre laissées à la liberté, c'est-à-dire à l'action politique.** » Cependant, il ne s'agit plus de parler aux décideurs uniquement. Au contraire, la science critique se tourne vers ceux qui peuvent être acteurs du changement, ou ceux qui subissent les politiques. Didier Fassin parle ainsi d'« utilité sociale » plutôt que d'« utilité à la décision » (2009). De nouvelles parties prenantes émergent ainsi :
    - **acteurs de la société civile** susceptibles de se servir de la connaissance générée pour structurer des sujets, interpeller les gouvernants ;
    - **travailleurs de première ligne,** cibles des politiques publiques, de façon à retrouver du pouvoir d'agir ;

- o **citoyens,** de façon à leur permettre d'appuyer leurs choix, ou de délibérer à armes égales avec les sachants traditionnels.

1.5. Conclusion

Les visions présentées ci-dessus de deux sphères, tantôt indépendantes, liées, ou indissociables, ne décrivent pas tant des états de choses existants que des « idéaux-types » de cette relation. En d'autres termes, elles peuvent être utilisées pour décrire différentes situations, dans différents contextes ; surtout, elles posent les bases de la façon dont les chercheurs eux-mêmes voient leur relation à l'action publique, dans un contexte critique qui voit les chercheurs devoir faire la preuve de leur utilité (là où, dans une société de progrès, elle était selon eux évidente).

Comment, à partir de là, se développent des démarches visant spécifiquement à relier recherche et action publique ? C'est ce que nous proposons d'explorer dans la partie suivante.

2. Des stratégies de recherche adaptées à une nouvelle compréhension de l'action publique

Pour observer les apports possibles de la recherche à l'action publique, il convient d'abord de revenir plus en détail sur les processus de la décision, moins linéaires et généralement plus complexes qu'ils n'y paraissent souvent du point de vue de la sphère scientifique. Nous proposons ensuite un certain nombre d'approches actuelles de la contribution de la recherche à l'action publique, en nous plaçant sous l'angle plus général de la « recherche politique » (*policy research*) :

*« Généralement engagée par les chercheurs en sciences sociales, elle est définie ici comme une recherche visant à aboutir à de nouvelles politiques, réglementations, ou institutions (et leur gestion, ou à leur amélioration, qui contribuent au bien commun (*welfare*) sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux (Raitzer et Rian 2008, cité par Slade et al. 2020. Notre traduction) ».*

Figure 6 : Organisation logique des chapitres 3 et 4

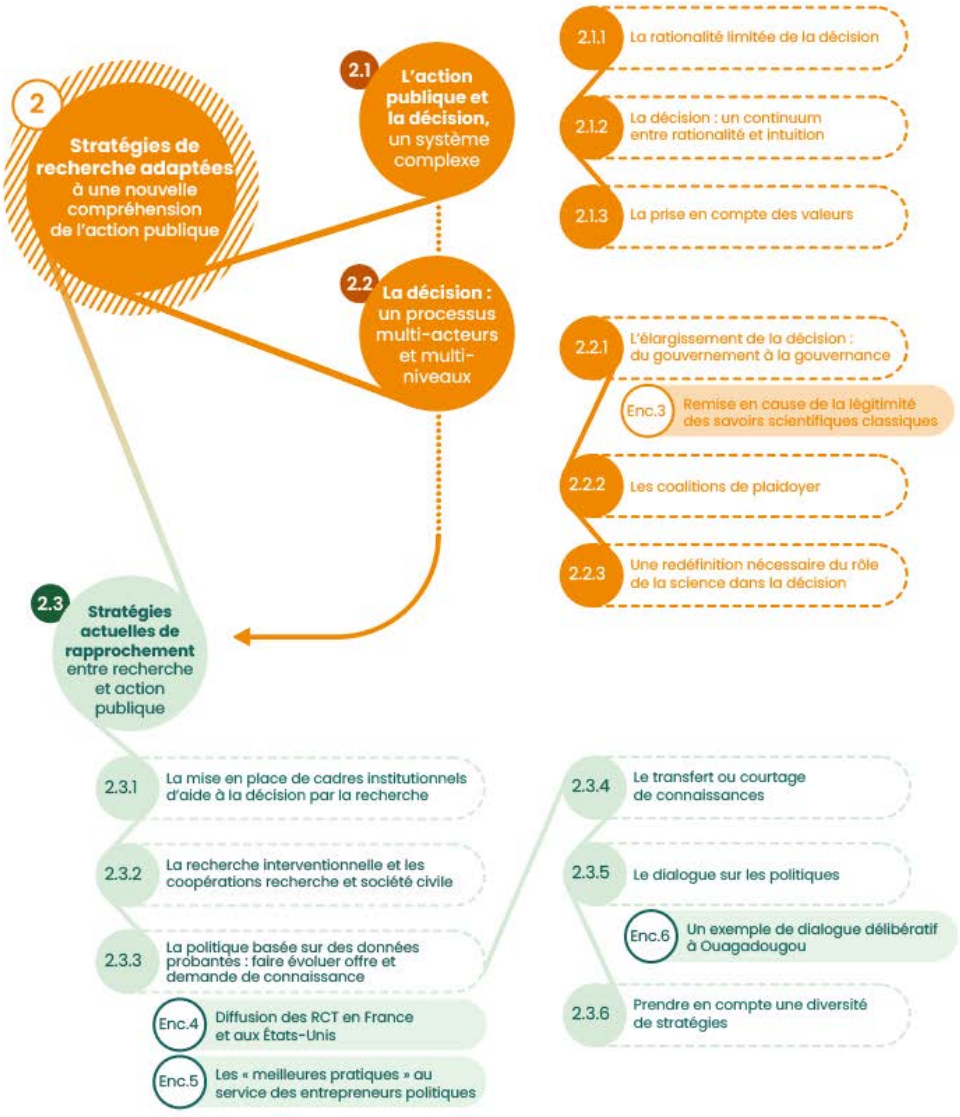

2.1. L'action publique et la décision, un système complexe

Les visions « idéal typiques » présentées précédemment tendent à se concentrer sur le rôle de la recherche dans sa relation à l'action publique. Dans cette relation, l'action publique se présente souvent comme une boîte noire, ou comme si elle était constituée de processus très cartésiens, simples, rationnels, entre les mains de décideurs « volontaires », produisant des conséquences directes sur la société.

Or, de nombreux travaux de recherche s'intéressant à l'action publique et plus particulièrement aux mécanismes de prise de décision ont remis en cause cette conception linéaire et rationnelle de la décision.

2.1.1. La rationalité limitée de la décision

La vision rationnelle de la décision, c'est-à-dire basée sur des preuves ou sur le meilleur choix possible pour l'intérêt général, a été remise en cause. Graham T. Allison, lorsqu'il analyse la crise des missiles de Cuba, montre ainsi que **le modèle de l'acteur rationnel ne permet pas d'expliquer le déroulement de cette crise** (1971). Certes, pour Allison, « décider sans connaître c'est choisir les yeux bandés » (1971, 87). Mais c'est pour faire le constat que les choix effectués en période de crise sont contraints par le manque d'information. Il propose ainsi deux modèles complémentaires qui insistent sur la rationalité limitée des personnes, et pointe notamment qu'en situation de crise :

- **Les décideurs préfèrent fragmenter la situation** ; et que des organisations différentes sont amenées à travailler sur ces différents fragments ;
- **Ils ne regardent pas toutes les options possibles**, mais cherchent la première situation satisfaisante ;
- **Ils visent à réduire l'incertitude à court terme** et pas forcément à résoudre les problèmes à long terme ;
- **Les décisions sont liées à des répertoires d'action**, des procédures, des cadres légaux qui limitent les possibilités qui leur sont offertes ;
- Elles sont également **liées à ce qui a été fait précédemment** (on pourrait parler de dépendance au sentier).

Ce que Graham Allison repère en situation de crise, Charles Lindblom l'établit en général pour l'action publique. Il rejette en effet l'idée d'un processus linéaire de l'action publique, dans lequel un problème est posé, étudié, et auquel une solution serait proposée (définition d'objectifs) puis mis en œuvre, soit la vision rationnelle de l'action publique tel qu'il est illustré par le cycle des politiques publiques (voir p.38). **L'action publique devient alors un processus de « débrouille »** (*muddling through*) : elle évolue progressivement à travers de nombreuses étapes disjointes les unes des autres (*disjointed incrementalism*, Lindblom 1959).

Ainsi, il est difficile de changer radicalement de compréhension de problème. Alors que ces problèmes sont rarement résolus, ils sont constamment reconsidérés ; les objectifs ne sont pas définis avant les solutions, mais concomitamment, dans un processus d'ajustement mutuel, généralement à partir d'un petit nombre de solutions possibles. De plus, les objectifs changent constamment alors que les moyens mis en œuvre changent peu, ou sous la pression de contraintes externes ; et les conséquences des décisions sont rarement prises en compte sur le coup, mais plutôt au gré des incidences négatives repérées sur le terrain.

Dans ce cadre, difficile pour la recherche d'intervenir à des points précis (la définition de problèmes, l'élaboration de solutions, comme l'envisageait Lasswell (voir partie 4.1). D'autant qu'en réalité, les décideurs **basent rarement leurs décisions sur la connaissance scientifique**, notamment du fait que les décisions n'interviennent pas dans un vide politique : la connaissance doit composer avec de nombreux autres facteurs, notamment des facteurs irrationnels (Weiss 1991). Il faut ainsi faire la part entre le recours (ancien) à la science et à la technique comme mode de légitimation des décisions, et son usage effectif. Pour Lindblom, la méconnaissance de ces processus de décision par les chercheurs est à **l'origine d'une incompréhension majeure entre les deux sphères**, et d'incompatibilités fondamentales entre ce que peut proposer la recherche et ce que peut utiliser l'action publique.

2.1.2. La décision : un continuum entre rationalité et intuition

Ce qui peut être plus largement remis en cause est la notion même de décision rationnelle, pour évoluer plutôt sur un continuum rationalité – irrationalité (ci-dessous). Dit autrement, une même personne peut, selon le contexte et les décisions à prendre, agir différemment de ce point de vue.

Figure 7 : Différents modèles de décision sur un continuum rationalité - irrationalité (Schramm-Nielsen 2001, 411)

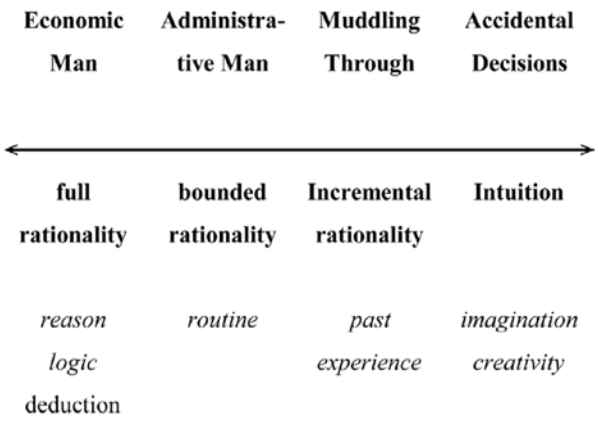

D'une part, les **approches comportementales** récentes tendent à considérer les acteurs de la décision comme des personnes victimes de biais qui les empêchent de traiter efficacement l'information. Elles insistent **sur la prise en compte des émotions, des valeurs et des identités de groupe qui sont jugées avoir une influence directe sur le raisonnement politique ou moral** (Mair *et al.* 2019). Par exemple, Jones et Thomas estiment que « les gens s'identifient émotionnellement avec des solutions qu'ils ont préparées dans le passé et qu'ils ont encodées dans leur mémoire. Ils tendent à s'attacher émotionnellement à leur répertoire actuel de solutions encodées, même si les problèmes qu'ils rencontrent évoluent » (2015). L'environnement actuel de surcharge d'information, mais aussi de diffusion volontaire de désinformation et d'infox (Bronner 2013) renforcent les difficultés de prendre des décisions qui seraient par exemple basées sur des résultats de recherche (Mair *et al.* 2020). Il s'agit alors de constituer pour la décision des environnements favorisant la sécurité psychologique.

Les analyses plus récentes ont également montré le **rôle important de l'intuition dans la prise de décision**. Par ce terme, nous ne désignons pas une démarche qui serait purement impulsive ou désordonnée, mais plutôt d'« intuition experte » pour décrire cette forme de connaissance qui se construit par un processus réflexif sur l'accumulation d'expériences, une mémoire collective de ce qui fait preuve, une certaine « sagesse » des conséquences possibles d'actes décisionnels, etc. (Hurteau *et al.* 2020).

2.1.3. La prise en compte des valeurs

Comme le soulignait déjà Weber, les décideurs ne se positionnent pas uniquement, dans leurs choix, sur la solution la plus efficace ou efficiente. **Ils doivent aussi prendre en compte des valeurs, parmi de nombreux facteurs dans la décision**. Cohésion, équité, liberté, dignité, « valeur travail » ou « valeur famille » sont autant d'aspects qui « comptent » pour les différentes parties prenantes de la décision et qui entrent en balance avec d'autres arguments dans les choix effectués.

Le fait que les décideurs ne prennent pas la décision que la science impose est un facteur de tension important et qui rentre dans un malentendu plus général sur la place qui peut être donnée à la recherche dans la décision. La gestion de l'actuelle pandémie mondiale en est un exemple. Ce malentendu est assez clairement exprimé par Milton Friedman, lorsqu'il souligne que l'intention ne suffit pas pour élaborer des programmes véritablement efficaces, faute d'un appui sur la science : *« Une grande erreur est de juger les politiques et les programmes par leurs intentions plutôt que par leurs résultats. Nous connaissons tous une fameuse route pavée de bonnes intentions. Les gens qui vont partout à parler de leur cœur tendre – que je partage– je les admire pour la tendresse de leur cœur, mais malheureusement, elle s'étend très souvent jusqu'à leur tête aussi, parce que le fait est que les programmes présentés comme visant les pauvres, les nécessiteux, ont presque toujours des effets exactement inverses à ceux que leurs promoteurs bien intentionnés voudraient qu'ils aient. » (Friedman 1975)*

On pourrait rétorquer, comme Byers, que « l'idée que la science nous sauverait inévitablement de l'idéologie est elle-même une idéologie » (2011, cité par French 2019, 160). Une autre approche consiste à reconnaître que **les valeurs font partie intrinsèque de la décision pour permettre le dialogue avec les connaissances scientifiques** (Keeney, 1996). C'est aussi un des apports de la théorie évaluative que de consacrer un continuum, plutôt qu'une dichotomie, entre faits et valeurs, l'évaluation étant alors définie comme le processus permettant de naviguer des uns aux autres (House et Howe 1999, 100).

2.2. La décision : un processus multi-acteurs et multi-niveaux

Plus largement, l'idée que l'action publique serait le résultat de choix effectués par des décideurs uniques, voire l'autorité publique, a été également remise en question. Carol H. Weiss, parmi les premières, décrit un processus dans lequel des décisions individuelles sont prises par des acteurs multiples dans des « arènes de décision ». Round après round, ces décisions aboutissent finalement, par accumulation progressive (*accretion*), au résultat final (Weiss 1980).

Avec John Kingdon s'éloigne également l'idée que les décideurs auraient la maîtrise de l'agenda politique (1984). Kingdon fait la distinction entre trois courants : le courant du problème (*problem stream*), le courant des propositions (*policy stream*) et le courant de la politique (*politics stream*). Le premier détermine les sujets qui sont à l'ordre du jour ; le second, celui des experts, détermine les solutions possibles ; et le troisième détermine ce qui préoccupe les décideurs. Pour Kingdon, ces courants sont généralement indépendants. Il ne suffit pas de proposer des solutions pour qu'une décision soit prise. « Les réformes ne se produisent que lorsque les trois courants convergent [...] durant de rares et brèves "fenêtres d'opportunité" » (pour une présentation, voir Ridde, Béland et Lacouture 2016).

2.2.1. L'élargissement de la décision : du gouvernement à la gouvernance

Eu égard à ces nouvelles perspectives, les interactions entre les acteurs jouent donc un rôle fondamental dans la décision. Or, de nouveaux acteurs s'invitent de plus en plus autour de la table. En effet, au cours de la deuxième moitié du XXème siècle, dans les pays occidentaux, l'autorité publique perd sa capacité à imposer ses décisions au seul titre de l'intérêt général ; ses outils habituels, juridiques notamment, sont remis en cause. On reconnaît alors la légitimité d'autres acteurs, publics ou privés (associations, entreprises), formalisés ou non, à prendre part à la décision publique, ou à sa mise en œuvre, en recherche de l'intérêt général : « La gouvernance met l'accent sur la multiplicité et la variété des acteurs associés à la définition et à la mise en œuvre de l'action publique. Cette interaction est rendue nécessaire par le fait qu'aucun acteur, public ou privé, ne dispose dans le contexte actuel d'incertitude des connaissances et des moyens nécessaires pour s'attaquer seuls aux problèmes ». (Leloup, Moyart et Pecqueur 2005)

Ce processus se reproduit à différentes échelles et sur des territoires, selon des modalités différentes, selon les capacités des acteurs, les arrangements institutionnels locaux, l'histoire, etc. **La notion de gouvernance place ainsi les chercheurs eux-mêmes, et leurs institutions, comme acteurs légitimes de la décision**. Mais l'avènement de la gouvernance, c'est aussi la légitimisation d'autres acteurs se réclamant de la scientificité, tels que les think tanks (**Encadré 1**) ; ainsi que d'autres savoirs que la recherche, y compris des savoirs de terrain et d'usage (Sintomer 2008 et **Encadré 3**). Dans cette situation, la recherche est une partie prenante parmi d'autres, qui peut potentiellement exercer son influence sur toutes les autres, mais doit aussi faire valoir ses apports qui ne vont plus forcément de soi.

Encadré 3 : La remise en cause de la légitimité des savoirs scientifiques classiques

Dans le monde du développement, les dernières années sont marquées par une remise en cause des savoirs classiques, sur deux aspects principalement. D'abord, quels sont les savoirs nécessaires à la mise en place d'interventions de développement ? Celles-ci relèvent de ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan appelle des « modèles voyageurs » et tendent à s'appuyer sur des dispositifs élaborés et testés dans les pays du nord avant d'être appliqués au pays du sud. La connaissance associée au déploiement de ces interventions est valorisée, contrairement à celle portant sur les territoires et les peuples concernés. Olivier de Sardan nomme ainsi « revanche des contextes » le phénomène par lequel ces interventions sont « contournées, détournées, démembrées, par ceux qui en sont les « bénéficiaires » (ou les cibles) comme par ceux qui les mettent en œuvre sur le terrain » (2021). Il appelle ainsi à l'avènement d'« experts contextuels » susceptibles d'apporter la connaissance « des jeux d'acteurs ou des interactions du quotidien » nécessaire au succès des interventions.

Seye Abimbola fait un constat similaire lorsqu'il remarque qu' « une large part de l'édifice de la recherche en santé mondiale repose sur l'hypothèse que le but principal est d'identifier des vérités universelles » ; mais que, si l'objectif est d'aboutir à un monde plus équitable, « ce qui compte vraiment est de trouver des vérités contingentes, circonstanciées ou particulières relatives à ce qu'il faut faire pour atteindre l'équité dans un lieu et un endroit particulier » (2021, 1). Il fait ainsi le constat que la recherche en santé mondiale est trop souvent le fait de « professeurs » recherchant des vérités générales, au bénéfice des « ingénieurs » qui conçoivent les politiques ; au détriment des « activistes » et des « plombiers » qui mettent en œuvre concrètement des actions sur le terrain et ont besoin d'une information de proximité. L'utilisation de la recherche pour agir sur des problèmes

publics peut donc également nécessiter de revoir le périmètre ou la nature des objets de la recherche, afin d'aboutir à des résultats valides dans des contextes réels (et donc particuliers).

Ces remarques s'inscrivent plus largement dans un mouvement de décolonisation de la connaissance. Ce terme renvoie à la volonté de s'extraire des systèmes occidentaux d'acquisition, de validation et utilisation de la connaissance et explorer d'autres approches. L'objectif est de permettre aux individus de « se comprendre à travers leurs propres hypothèses et perspectives » (Chilisa 2012, 30), voire « d'apprendre du Sud anti-impérialiste. Pour cela, nous devons tout d'abord entendre son discours et comprendre ce qu'il dit au sujet de ce qui l'identifie le plus tragiquement : le fait qu'il a été réduit au silence. » (Santos 2011).

2.2.2. Les coalitions de plaidoyer

Comment ces différents acteurs s'organisent-ils pour mettre à l'agenda des problèmes publics et des modes d'intervention ? En proposant le concept de coalitions de plaidoyer (*advocacy coalition framework*), Sabatier et Jenkins-Smith considèrent que le cadre de la décision s'est progressivement complexifié, de telle manière que les acteurs de la décision (législateurs, fonctionnaires, groupes d'intérêts, mais aussi chercheurs et journalistes, et acteurs de la justice) ont été amenés à se spécialiser de plus en plus pour pouvoir exercer une influence. Ces spécialistes, qui ont des opinions arrêtées sur les sujets qu'ils ont à traiter, négocient entre eux au sein de sous-systèmes dans lesquels les décisions se prennent. Au sein de ces sous-systèmes se constituent des coalitions de plaidoyer autour de convictions politiques (de valeurs) fortes (Sabatier et Weible 2007).

Dans ce cadre, **l'information technique et scientifique (sur la sévérité des problèmes, leurs causes, les coûts et avantages des solutions possibles) est une ressource importante pour ces coalitions qui s'en servent pour gagner des batailles politiques contre leurs opposants.** Ce rôle dans la définition des problèmes est d'autant plus important qu'il est souvent un préalable à la résolution de conflits politiques portant d'abord sur des enjeux moraux ou éthiques (Sabatier et Weible 2007, 203, 207).

Le processus d'accès à l'information est donc particulièrement important. Il peut être le fait d'acteurs individuels, « **entrepreneurs politiques** » (*policy entrepreneurs*, Kingdon 1984) qui peuvent être tant des politiciens que des fonctionnaires, des chercheurs ou des membres de la société civile, ou collectifs. Le terme de **communauté épistémique** désigne ainsi « un réseau de professionnels ayant une expertise et une compétence reconnue dans un domaine particulier et une revendication d'autorité en ce qui concerne les connaissances pertinentes pour les politiques » (Haas 1992, traduction par Meyer et Molyneux-Hogson 2011). Les communautés épistémiques se constituent plus particulièrement en réaction à des problèmes complexes, qui transcendent les barrières politiques, nationales ou disciplinaires. Détentrices d'une expertise rare, ces communautés disposent d'une position privilégiée pour résoudre ces problèmes, en particulier à l'échelle supranationale. Haas donne ainsi l'exemple de la communauté qui s'est constituée autour du « trou dans la couche d'ozone » et qui a eu un rôle clé dans la rédaction de la Charte de Montréal.

La figure ci-dessous présente ainsi un modèle par lequel des décideurs, ou des coalitions de plaidoyer peuvent recourir à la science en mobilisant les éléments de preuve qui les intéressent (*fishing / farming*) et vont chercher à discréditer les éléments allant dans un sens contraire au leur (*flak / straining*). Comme le précisent Ingold et Monaghan, de nombreux produits de recherche ne sont même pas pris en compte dans ce processus de filtration (2016). Des résultats qui seraient trop éloignés du bon sens ou d'une vision commune de ce

qui est bien ou pas ne seront même pas envisagés : « Personne n'ayant le minimum de sens commun pourrait prendre au sérieux les suggestions des chercheurs de l'université de Durham que les devoirs à la maison seraient mauvais pour vous » (Blunkett, in Major, 2000, cité par Nutley et Webb 2000. Notre traduction.).

Quoique ces exemples montrent un rapport intense entre recherche et action publique, ils posent également la question du type d'usage qui est fait de la recherche et de la connaissance en général.

Figure 8 : Le modèle processus de la fabrique des politiques basées sur la preuve (tiré de Ingold et Monaghan 2016)

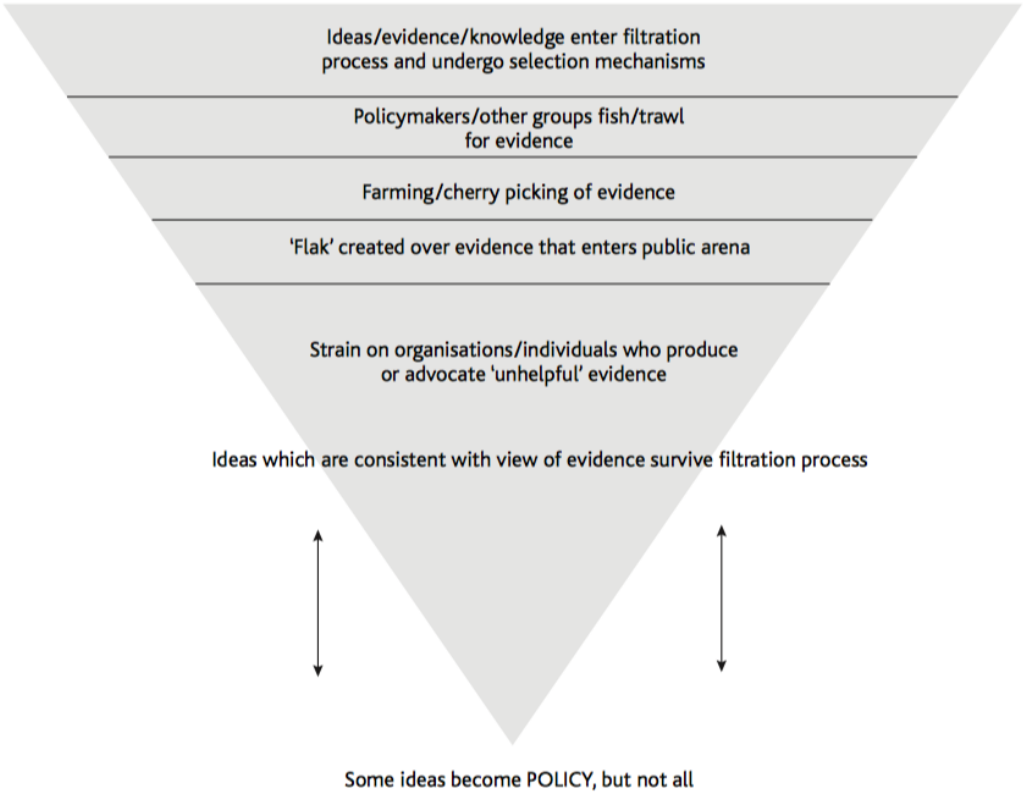

Sabatier et Weible (2997) comme d'autres politistes insistent sur **l'importance du canal judiciaire**, également susceptible d'avoir des conséquences sur l'action publique, y compris sur des questions de nature scientifique. Deborah Stone met en avant le rôle parallèle de la loi et de la science pour définir des causalités, notamment dans le cas américain du droit de la responsabilité civile (*tort law*). Elle montre ainsi que le lien entre amiante et cancer, identifié dès les années 1940, ne donne lieu à condamnation d'un producteur qu'en 1973 ; il faut attendre 1988 pour qu'un producteur de cigarettes soit tenu responsable du cancer du poumon d'un de ses salariés (Stone 1989). Comme l'indique Stone, la science n'est donc pas suffisante pour obtenir un verdict, mais « ça aide ».

La latitude donnée à la jurisprudence et ses conséquences sur l'action publique varient selon les pays et les thématiques d'action publique, et ce canal peut ne pas avoir la même importance selon les cas. Il représente néanmoins une façon montante de faire évoluer l'action publique à travers l'action individuelle ou collective des citoyens, via une approche dite « basée sur les droits » (Merry 2014).

2.2.3. En conclusion : Une redéfinition nécessaire du rôle de la science dans la décision

Des éléments présentés ici, on peut retenir **qu'il n'y a pas réellement de « décision publique » unique, mais plutôt des séquences temporelles, plus ou moins longues, des ensembles de décisions qui ne vont pas forcément toutes dans le même sens.** Dans ces séquences, la mise en œuvre a un rôle important (en particulier au travers des rétroactions venant du terrain), ainsi que l'évolution des cadres mentaux, entre autres facteurs (Barthe et Gaïti 2008). Au sein de ces séquences, il n'y a pas de relation linéaire entre recherche et décision. On peut au contraire considérer **la décision comme un processus complexe** au sens de Pawson (cité par Robert et Ridde 2013) : rôle des volontés individuelles, longue chaîne de mise en œuvre, importance du contexte, du temps, difficulté à percevoir les résultats d'une intervention et rivalité entre les facteurs explicatifs, et émergence liée aux interactions entre les individus, qui modifient leurs comportements, leurs mentalités, et *in fine* le système.

Au regard de ces éléments, on peut ainsi considérer que, même lorsqu'ils sont voulus, **les usages de la science restent fondamentalement incertains et ne dépendent que très partiellement de la recherche ou des chercheurs** (Alkin et King 2017). L'exemple des *policy entrepreneurs* et des communautés épistémiques montre cependant la vitalité et l'importance des liens entre recherche et fabrique des politiques publiques. La partie suivante passe en revue les stratégies actuelles pour favoriser ce rapprochement.

2.3. Stratégies actuelles de rapprochement entre recherche et action publique

Nous proposons ci-dessous plusieurs stratégies possibles visant à faire dialoguer la recherche et l'action publique. Ces différentes démarches s'inscrivent chacune dans une certaine vision de la recherche et de l'action publique ; elles ont fait leurs preuves dans certains contextes, mais sont également critiquables ; elles ne sont pas interchangeables, mais se superposent et se complètent parfois les unes les autres.

2.3.1. La mise en place de cadres institutionnels d'aide à la décision par la recherche

Cette stratégie constitue un prolongement des modèles de la recherche *dans* l'action publique (voir partie 1.3) : on peut reconnaître que la décision est irrationnelle tout en visant à la rationaliser. Il s'agit alors de créer des cadres de rationalisation de la décision, en élaborant des procédures formalisées de l'action publique.

Au stade de la conception, **le recours à un processus structuré pour mettre en place des réglementations nouvelles**, généralement sous la forme d'**analyses d'impact réglementaire (AIR)** donne un cadre dans lequel il est possible d'avoir recours à la recherche, soit directement par les fonctionnaires en charge, soit en permettant à des parties prenantes externes d'intervenir. En effet, les procédures de ce type prennent du temps et leur offrent donc une opportunité de se faire entendre (Radaelli 2020). Un enjeu particulièrement important est que ces dispositifs permettent potentiellement d'intervenir sur la formulation des problèmes (voir **encadré 8**).

Il faut cependant garder en tête que la présence de ces cadres, et leur diffusion à travers plusieurs instances internationales, par exemple l'OCDE, ne préjuge pas de leur utilisation

réelle et des possibilités effectives données à la recherche de jouer un rôle dans l'action publique. De plus, ces processus ne donnent généralement pas uniquement possibilité aux chercheurs d'intervenir, mais à un grand nombre de groupes de pression, qui peuvent ou non appuyer leur argumentaire sur la science (Radaelli 2020, 2). Lindblom (1959), de son côté, considère que ce n'est pas une bonne idée de vouloir faire advenir ce modèle, trop éloigné de la pratique réelle des politiques publiques.

2.3.2. La recherche interventionnelle et les coopérations recherche et société civile

La recherche interventionnelle (RI) se place à la fois dans la suite de la recherche *contre* l'action publique, et de la recherche *pour* l'action publique. La première racine a amené, avec la recherche-action, le repositionnement des chercheurs et une dimension participative ; la seconde la volonté d'agir dans le cadre de l'action publique. La RI engage « (…) les individus et les organisations dans un processus de résolution de problèmes tout en créant des connaissances par la collecte et l'analyse systématique de données » (Bourgeois et Buetti 2019, 83, notre traduction). « Science des solutions », la RI consacre la possibilité pour les chercheurs d'être partie prenante à l'action publique en mobilisant les méthodes de la science et pas uniquement les connaissances issues de leur champ disciplinaire (Alla et Kivits 2015). Dans certains cas, la démarche peut aller jusqu'à un processus complet de conception, mise en œuvre et évaluation de politiques publiques.

Ces coopérations n'ont cependant rien d'évident et demandent une attention particulière relative à leur mise en œuvre. Philippe Lavigne Delville a par exemple identifié « quatre conditions pour des collaborations fructueuses […] une reconnaissance mutuelle du métier de l'autre ; la production de cadres d'analyse sociologiquement réalistes, sur les thèmes d'intervention des développeurs ; la construction d'objet d'interface partagés ; et la négociation des modes de collaboration » (2007). Il insiste sur les « chaînons manquants » à recréer, ce qui rapproche cette démarche du transfert de connaissances (voir partie 2.3.5).

Ce partenariat nouveau affecte également plus largement l'ethos de la science, amenant les chercheurs à revoir leur positionnement. Didier Fassin parle ainsi du chercheur comme « compagnon critique », qui est à la fois dans l'action, mais est aussi attentif « à l'égard des acteurs et à la manière dont ils comprennent et transforment leur environnement social. La plus-value de leur enquête – ce qui fait la différence avec le sens commun partagé – c'est précisément cette possibilité d'aller au-delà ou à côté de ce que peuvent penser – ou s'autorisent à penser – leurs interlocuteurs. » (Fassin 2009).

2.3.3. La politique basée sur des données probantes : faire évoluer offre et demande de connaissance

L'*Evidence-based policy* (EBP) s'inscrit dans la continuité d'une recherche *pour* l'action publique (voir partie 1.2). Elle part, elle aussi, du constat que les pratiques politiques ne 'appuient pas suffisamment sur « ce qui marche ». Il s'agit alors de fonder l'action publique sur des éléments de preuve issus d'enquêtes empiriques plutôt que sur des théories de portée générale (Donaldson 2009) ou les arbitrages subjectifs des acteurs de terrain (Marks 1999). Ainsi, l'ouvrage *Research Evidence for the Humanitarian Sector* invoque les biais qui affectent les professionnels de terrain (biais cognitif, confirmatoire, d'optimisme) comme raisons pour ne pas s'appuyer uniquement sur leurs jugements (Blanchet *et al.* 2018, 9).

Au cœur des débats sur l'EBP se pose la question de ce qui fait preuve. Sur ce point, l'EBP se place à ses débuts dans une approche restrictive dans l'héritage de la médecine des

preuves (*Evidence based Medecine)*. Ainsi, pour savoir « si une approche [...] *x* est meilleure qu'une approche *y* pour l'atteinte d'un résultat *z*, la preuve consiste dans le résultat d'un test par assignation aléatoire ou d'autres études expérimentales ou quasi-expérimentales » (Davies 1999)[3].

La particularité de l'EBP est qu'elle intègre la science dans l'action publique du côté de l'offre et de la demande (Devaux-Spatarakis 2020). Plus précisément, **les pouvoirs publics doivent requérir des arguments scientifiques pour mettre en œuvre une intervention** (ou pour lui permettre de se poursuivre). Mais inversement, **la science doit pouvoir proposer des solutions qui marchent, clés en main, insensibles au contexte : dire « ce qui marche »** (*what works*). Il est ensuite possible d'accumuler ces solutions comme autant de « briques » pour répondre *in fine* aux enjeux de société (Duflo 2010). C'est en cela que l'EBP se place dans une double logique d'intervention sur l'offre et la demande de connaissance (figure ci-dessous).

Le recours presque exclusif à la méthode expérimentale par assignation aléatoire (RCT) pour faire preuve, et l'idée sous-jacente que la recherche pouvait aboutir à une solution définitive aux problèmes sociaux, a connu ces 20 dernières années de nombreuses critiques, externes, mais aussi de plus en plus internes, y compris émises par des voix prestigieuses (Deaton et Cartwright 2018 ; Heckman 2020). Il peut s'agir là d'un cas d'incompréhension et d'incompatibilité entre vision de la recherche et pratiques de l'action publique (Lindblom 1959). Le développement des RCT ne signifie pas pour autant que le lien entre recherche et action publique a été établi (**Encadré 4**).

Figure 9: La double logique de l'EBP (Devaux-Spatarakis 2014)

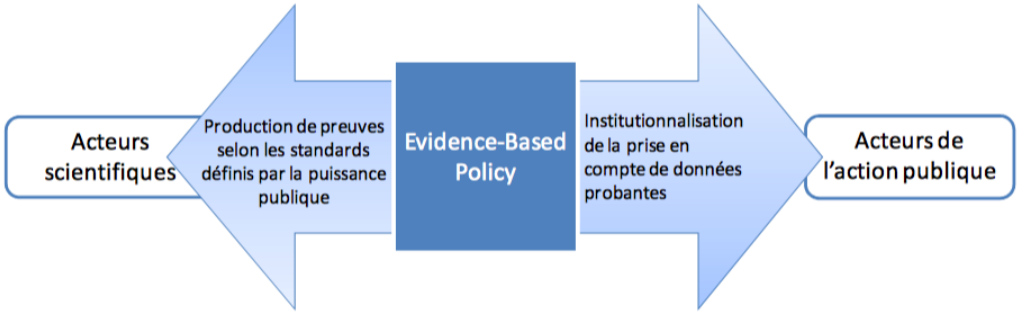

Encadré 4 : Diffusion des RCT en France et aux États-Unis

Agathe Devaux-Spatarakis (2014, 2020) explique comment le développement de l'EBP tient dans plusieurs pays, dont les États-Unis et la France, à la volonté de chercheurs de pouvoir mettre en place des RCT, soutenus en cela par des coalitions d'acteurs qui se cristallisent autour de la promesse de changer l'action publique autour de ce nouvel outil. Mais dans les deux pays, l'administration n'apparaît pas en demande réelle : aux États-Unis, la préférence va à un meilleur usage des connaissances en général (sans prendre en compte la façon dont elle a été générée) ; en France, le malentendu apparaît réel entre des chercheurs essentiellement tournés vers des finalités académiques, qui veulent expérimenter selon leur protocole pour générer des connaissances, et des porteurs de projet qui voient le RCT comme

[3] L'expérimentation par assignation aléatoire consiste à comparer, dans le cadre d'une expérimentation, les effets d'une intervention sur deux groupes, l'un y ayant accès et l'autre non, au regard d'un indicateur donné. Chaque groupe est tiré aléatoirement au sein de la population éligible, afin de prémunir l'expérimentation d'un biais de sélection. L'impact est alors la différence entre la valeur constatée pour le groupe avec l'intervention et le groupe sans intervention (White 2014).

un moyen d'obtenir des subventions sans en comprendre les implications, mais attendent des éléments d'analyse pour améliorer progressivement leurs interventions que le RCT ne leur fournit pas. Au final, les usages politiques sont limités et relèvent souvent de l'opportunité (par exemple utiliser des résultats négatifs pour mettre fin à une intervention indésirable).

L'EBP cependant n'est pas monolithique et a connu ces dernières années plusieurs évolutions marquantes (White, 2019). En effet, dès la fin des années 2000, les acteurs majeurs de l'EBP dans le domaine du développement, tels que le 3ie ou la Campbell Collaboration se sont engagés **dans un processus de consolidation de la connaissance, à travers des revues systématiques permettant de s'éloigner d'une preuve ponctuelle et de tendre vers la généralisation**. Howard White donne l'exemple de la vermifugation (2019). En 2004, un article présentait ainsi ces traitements comme un moyen efficace et particulièrement économique de réduire l'absentéisme scolaire, faisant grand bruit dans le monde du développement. Cependant, les revues systématiques réalisées dix ans plus tard à partir de plusieurs dizaines d'études similaires concluent à l'absence d'un tel effet dans la plupart des cas.

Les dernières années sont également marquées par une entreprise massive pour organiser la connaissance sur les interventions « qui marchent », **s'éloignant d'une logique de réservoir de connaissance pour une approche plus systématique**. Il s'agit d'élaborer des « panoramas des lacunes en données probantes » (*evidence gap maps, EGM*). Les *mega-maps* s'appuient à leur tour sur l'analyse des EGM et des revues systématiques existantes. Un exemple récent portant sur les interventions visant au bien-être des enfants s'appuie ainsi sur 333 revues systématiques et 23 EGM. Cette mega-map met clairement en évidence le nombre insuffisant d'études portant sur les populations vulnérables, notamment les enfants en situation de handicap et ceux issus de minorités (Saran *et al.* 2020).

Le mouvement de l'EBP élargit également sa focale, passant d'un focus exclusivement sur des interventions « micro » à la volonté de s'inscrire dans l'élaboration de théories de moyenne portée (Cartwright 2020) ne se limitant plus à la *description causale* (peut-on attribuer un effet à une intervention ?), mais incluant également une *explication causale* (peut-on expliquer comment et dans quels cas cette intervention obtient-elle ses effets). Les théories de moyenne portée sont réputées être les plus utiles pour la conception et l'évaluation des politiques, permettant « de prédire si un programme est susceptible de fonctionner dans un nouveau contexte et donnant des informations sur les caractéristiques nécessaires au succès » (CEDIL 2020). Elles sont nécessairement interdisciplinaires et s'appuient sur des méthodes variées, ce qui ne va pas sans débats paradigmatiques importants sur la compatibilité des approches utilisées (Van Belle *et al.* 2016).

Enfin, le transfert de connaissances est une préoccupation importante des acteurs de ce mouvement. Des agences spécialisées telles que les *What works centers* britanniques et américains (ANSA, 2017) ont ainsi été mises en place pour favoriser l'utilisation effective des travaux dans les politiques publiques. Des domaines tels que l'éducation, la santé publique ou l'action sociale sont particulièrement visés.

L'EBP s'inscrit toujours largement dans une vision linéaire et ponctuelle de la décision (Nutley et Webb 2000 ; Ingold et Monaghan 2016 ; **figure ci-dessous**), mais ses promoteurs ont su manier les outils de l'institutionnalisation (par exemple, la demande de prouver un effet par la méthode expérimentale par assignation aléatoire pour pérenniser un financement, comme ce fut le cas dès le début des années 2000 aux États-Unis, Donaldson

2009[4]) ou du plaidoyer pour assurer son succès (avec la constitution de *think tanks* et de fondations ayant un rôle important dans son développement). Elle est donc largement à l'aise dans des régimes de gouvernance, et consacre dans une certaine mesure la place du chercheur comme acteur à part entière de l'action publique.

Figure10 : un modèle linéaire de l'EBP (adapté de Ingold et Monaghan 2016)

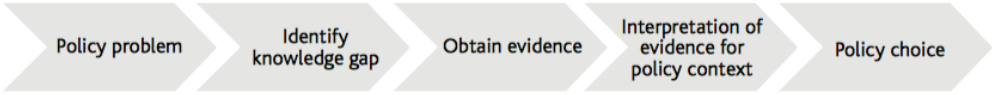

Par ailleurs, on peut considérer qu'une des conséquences de l'EBP est d'avoir contribué au développement d'une culture de l'expérimentation de l'action publique. Dans la vision promue par l'EBP, la culture expérimentale permet d'éviter qu'une politique ne soit engagée de façon pérenne avant qu'un avis scientifique ne soit apporté sur son efficacité (Béjean 2020).

Encadré 5 : Les « meilleures pratiques » au service des entrepreneurs politiques

Si l'EBP propose une approche très restreinte de ce qui fait preuve, on constate également d'autres démarches qui visent à apporter de façon systématique une connaissance utile à l'action publique, sous la forme de catalogues de « meilleures pratiques ». Ces catalogues réunissent, après un processus de sélection, des récits empiriques d'expériences de terrain, qui jouent un double rôle : ils fournissent aux *policy entrepreneurs* des exemples de solution à mettre en œuvre ; ainsi que des leçons de portée plus générale mises à disposition des acteurs. La base de données *bestpractices.org* de UN-HABITAT réunit ainsi « 3 800 solutions éprouvées provenant de plus de 140 pays ». Le programme « Innovations for successful studies » de l'Université de Princeton[5] (États-Unis) se décrit quant à lui comme une « banque d'idées » visant à « alimenter une nouvelle science de la mise en œuvre » (*science of delivery*). Ses études de cas sont basées sur des entretiens et suivent un processus systématique. L'idée avancée est qu'« en étudiant le particulier, on apprend quelque chose sur le général » (Blattman 2011), ce qui renvoie aux discussions sur la valeur de la connaissance pour l'action publique (voir Encadré 3).

2.3.4. Le transfert ou courtage de connaissances

La recherche produit certes de la connaissance, encore faut-il qu'elle soit connue. En 2014, une étude de la Banque mondiale mettait ainsi en évidence que 87 % de leurs rapports de recherche n'étaient jamais cités, et 31 % n'avaient jamais été téléchargés, même pas une seule fois (Doemeland et Trevino 2014). De fait : « Seuls les scientifiques les plus naïfs s'attendraient à ce que leur travail influence automatiquement les décideurs politiques sans d'abord consacrer des efforts durables à transformer, adapter et communiquer les résultats » (Ridde et Dagenais 2017).

La logique du transfert, de la traduction ou du courtage de connaissance maintient la division entre deux sphères de la recherche et de l'action publique, tout en reconnaissant la

[4] A titre d'exemple en 2003, le ministère de l'Éducation des Etats Unis a donné la priorité au financement de projets ayant plan d'évaluation recourant à l'expérimentation aléatoire , voir : U.S. Department of Education, Institute of Education Sciences, National Center for Education Evaluation and Regional Assistance. (2003, November). Identifying and implementing educational practices supported by rigorous evidence: A user friendly guide.

[5] https://successfulsocieties.princeton.edu

complexité de la décision publique et de la recherche (Dagenais et Ridde 2020). Il s'agit alors de **construire les conditions de l'usage des connaissances scientifiques**, d'une part en identifiant les besoins des parties prenantes de la sphère de l'action publique, et en les formulant de telle façon que la recherche puisse y contribuer ; d'autre part en synthétisant et en formulant les apports de la recherche de telle façon qu'elle puisse répondre à ces besoins.

Cela passe notamment par un rôle majeur donné à des agents (personnes, réseaux, organisations…) qui vont jouer un rôle de traduction entre la sphère de la recherche et celle de l'action publique (Ingold et Monaghan 2016). On peut postuler que de tels agents existent spontanément dans un certain nombre d'organisations. Cependant, il va s'agir ici de les faire monter en capacité, voire de les supplémenter par **la formation de professionnels, les courtiers en connaissance**, qui parlent le langage des deux parties, et sont donc susceptibles de faire le lien entre elles.

Figure 61 : Le spectre K* (Thomlinson 2014)

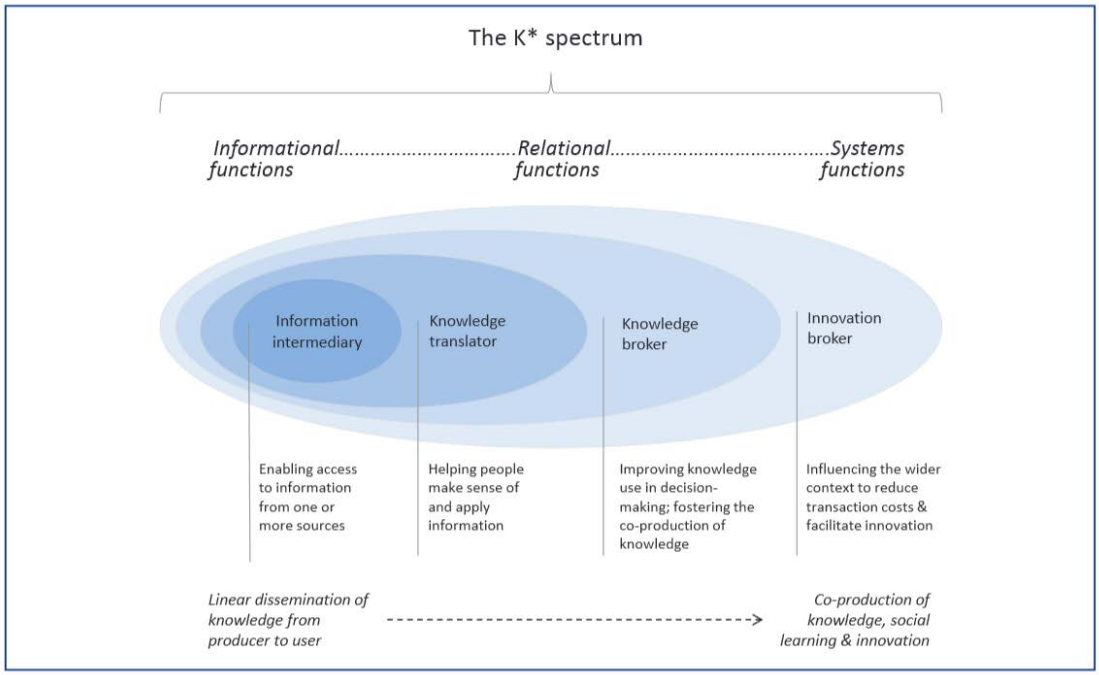

Fig 4: The K spectrum. Adapted from Fisher (2012) and reproduced in Harvey et al. (2012). This K* concept paper and the Harvey et al. (2012) paper were written simultaneously.*

Le concept de transfert de connaissances, étant élargi à K* (K pour *knowldedge*), finit par renvoyer à tous les modèles, théories et cadres visant à promouvoir l'usage de la science dans l'espace public (**figure ci-dessus**). Ces modèles sont nombreux : une revue de littérature récente dans le domaine de la santé en identifiait 36, par exemple (Esmail *et al.* 2020, 6).

Dans la logique de K*, la sphère de la recherche tend à rester indépendante dans ses objectifs et ses objets. Cependant, dans une logique proche de celle de l'évaluation axée sur l'utilisation (Patton 1997), une démarche consiste plus généralement à investir plus avant les utilisateurs potentiels dans le choix des sujets de recherche, le pilotage des projets, ou l'élaboration de recommandations, de façon à renforcer l'utilisation effective. Ainsi, dans une analyse de 30 projets au Ghana au titre de la coopération néerlandaise, 17 des 18 projets initiés par les utilisateurs avaient débouché sur une utilisation douze mois après finalisation, contre 3 des 12 autres (Kok *et al.* 2016). La collaboration entre chercheurs, décideurs et

publics cibles fait également partie des principaux facilitateurs de la traduction de connaissance dans une synthèse récente de 66 articles dans des pays à faibles revenus (Murunga *et al.* 2020). Enfin, la logique de K* amène également à revoir les compétences essentielles des agents publics, intégrant notamment une capacité « à absorber et analyser » l'information, pour pouvoir ensuite l'utiliser dans l'action publique (Radaelli 2021).

2.3.5. Le dialogue sur les politiques

Le dialogue sur les politiques (DP), ou dialogue de politique publique, est un terme sur lequel les acteurs ont des difficultés à mettre un sens commun. Robert et Ridde (2018) confrontent différentes définitions. On retiendra ici l'acception suivante : « Le DP [est compris] comme un outil de transfert de connaissances, dont le but est de soutenir la prise de décision fondée sur les données probantes [...] Le DP [est alors conçu] comme la mise en œuvre d'activités structurées incluant des espaces de rencontres entre les différentes parties prenantes, dont les chercheurs et les décideurs, ainsi que toute démarche de préparation. Ces dialogues sont de type délibératif et sont codifiés pour assurer l'utilisation des données probantes, et mettent donc l'accent sur la forme de l'activité. Dans cette perspective, le DP constitue la finalité d'un processus impliquant des étapes de préparation qui facilitent le déroulement de l'activité. Dans les études s'inscrivant dans ce champ, les auteurs tâchent d'évaluer les résultats de démarches de DP, ainsi que leur qualité. »

Dans cette logique, on peut considérer que le dialogue des politiques publiques reconnaît la dimension **multi-acteurs et multiscalaire de la décision**[6]. La dimension délibérative permet de considérer les résultats de recherche à l'aune de différents points de vue, mais aussi en prenant en compte les expériences ou la connaissance tacite des parties prenantes à l'intervention. Son inscription dans la complexité de la décision en fait ainsi un outil pertinent pour contribuer à la fabrique des politiques publiques et pourrait être une réponse à la « délégitimation du monopole des scientifiques et des experts dans l'orientation des choix techniques du politique » (Mons 2018, 24). Les difficultés de mise en œuvre sont cependant nombreuses (Ridde et Dagenais 2017).

Encadré 6 : Un exemple de dialogue délibératif à Ouagadougou

Le nombre d'accidents de la route augmente à Ouagadougou. Il est difficile de mettre en place des actions correctives sans connaissance du nombre et du lieu de ces accidents. Un projet de recherche, TRAUMA, est mis en place pour recueillir ces informations en partenariat avec les commissariats. Un dialogue délibératif est ensuite organisé entre parties prenantes afin d'alimenter les décisions politiques sur la sécurité routière. De nombreux acteurs sont impliqués, représentant tant policiers et pompiers, organisations de la société civile, État, et structures de recherche. Ils reçoivent tous une note de recherche une semaine en avant pour ancrer les discussions dans les données recueillies. Les ateliers permettent de délibérer sur de possibles solutions aux problèmes identifiés. Une évaluation menée trois mois plus tard met en évidence les suites du dialogue, en particulier en termes de meilleure compréhension des enjeux, de génération d'échanges et de collaboration professionnelle (Dagenais *et al.* 2021).

[6] Attention, ce terme décrit aussi parfois des arrangements de gouvernance dans lesquels la science n'est pas conviée, voire la relation entre des institutions internationales et des autorités nationales des pays en développement (Robert and Ridde 2018).

2.3.6. En conclusion : prendre en compte une diversité de stratégies

Les travaux présentés ci-dessus soulignent la complexité et non-linéarité du processus de décision ainsi que la multiplicité des acteurs participants à l'action publique. Cette complexité questionne les cadres préalables présentant les interactions entre la recherche et l'action publique comme des processus simples aux caractéristiques clairement distinctes.

La littérature récente que nous avons présentée rend compte de ces stratégies de rapprochement dans toute leur complexité et peut être synthétisée par la logique en terme de K*. La revue de littérature réalisée par Edwards, Zweigenthal, et Olivier (2019) identifie ainsi quatre grands types d'instruments pour caractériser les interactions entre recherche et action publique :

- Les efforts pour **« pousser » de la connaissance**, qui comprennent notamment les stratégies visant à mieux communiquer des résultats de recherche et à les diffuser ;
- Les efforts pour **« tirer » la connaissance** dans l'action publique, avec des instances et outils ad hoc (notamment les dialogues sur les politiques) ;
- Les efforts pour **échanger**, visant en particulier à soutenir, sur le court ou le long terme, des discussions entre différentes parties prenantes, en particulier sur des sujets précis de l'action publique ;
- Et les efforts **intégrés**, dans lesquels action publique et recherche sont organisées conjointement.

3. Comprendre les enjeux des usages de la recherche par l'action publique

Figure 12 : Organisation logique des chapitres 3 et 4

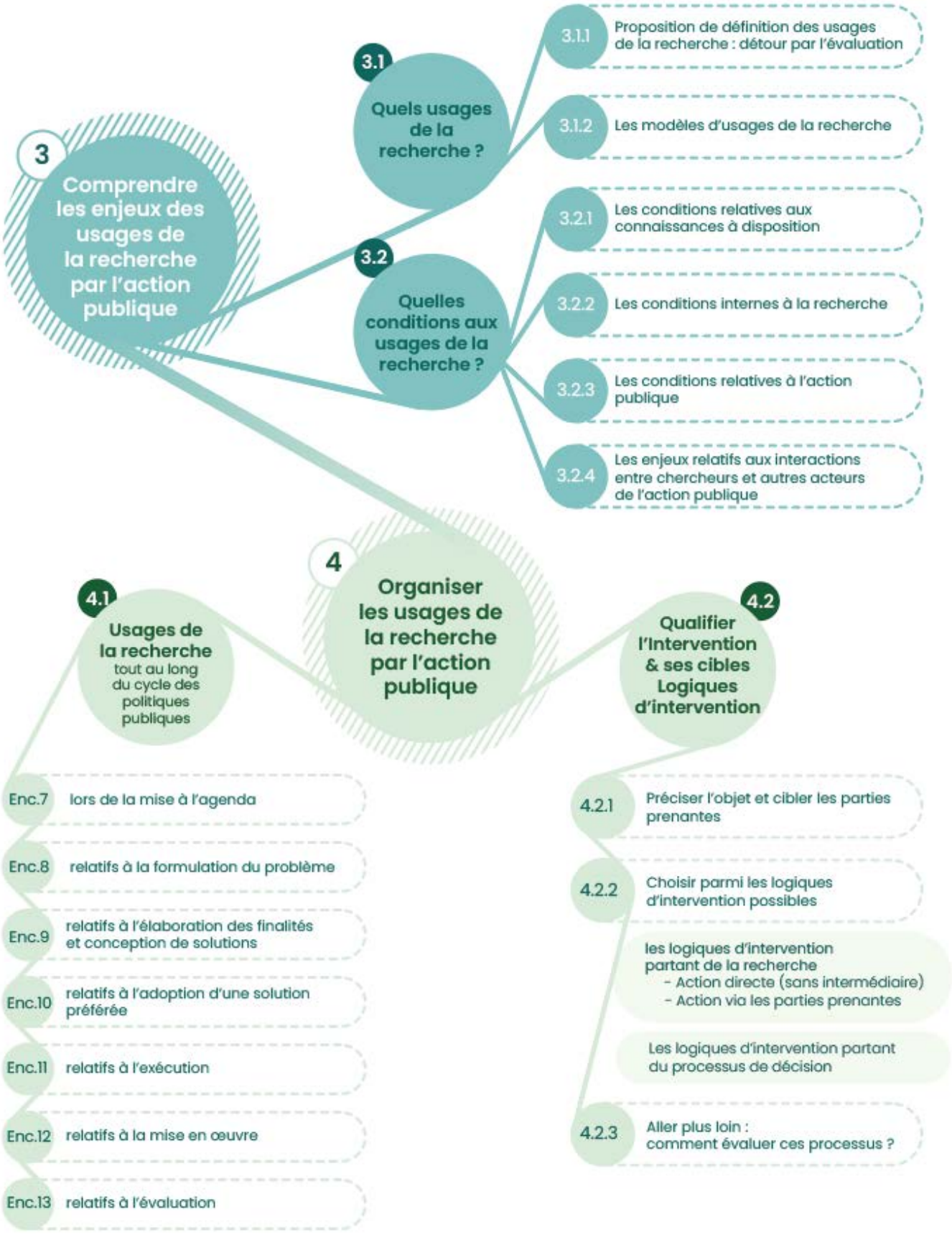

Les parties suivantes du rapport s'adressent aux chercheurs, acteurs de l'action publique et financeurs qui s'engagent dans une démarche volontariste de promouvoir des liens entre la recherche et l'action publique. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle puise dans la littérature différents modèles, outils, démarches dont les acteurs peuvent se saisir. Nous mobilisons ici particulièrement les travaux de recherche portant sur l'utilisation des évaluations dans le champ de l'action publique. L'évaluation (qu'elle ait recours à des méthodes de recherche ou non) ayant pour objectif explicite d'éclairer l'action publique, l'étude des usages constitue un champ d'investigation prolifique dans ce domaine.

À partir des éléments précédents, nous proposons ici une analyse plus précise de ce qui peut constituer un usage de la recherche pour les politiques publiques ainsi que des conditions favorables ou défavorables à ces usages.

3.1. Quels usages de la recherche ?

Il est difficile de trouver une définition de l'usage de la recherche, la plupart des travaux se concentrant sur les types d'usage, la façon dont la recherche est ou non utilisée, ou les conditions de l'utilisation.

3.1.1. Proposition de définition des usages de la recherche : détour par l'évaluation

Nous proposons ici de nous appuyer sur la définition de l'usage des évaluations par Alkin et King (2017), qui comprend cinq facettes (figure ci-dessous). L'usage de la recherche serait alors constitué de :

- Un stimulus : des résultats de recherche, ou le fait de participer à un projet de recherche ou de transfert de connaissances ;
- Touchant des utilisateurs : visés directement, d'autres parties prenantes d'un même système de décision, ou d'autres encore, pouvant influencer des décisions ;
- Selon un type d'influence : la recherche pouvant être une influence dominante, une parmi d'autres, ou agissant de façon cumulative en confirmant des constats précédents ;
- À propos d'aspects de l'intervention ou du thème d'intervention concernés : qu'il s'agisse d'éléments relatifs au cycle des politiques publiques (la définition du problème, de solutions, etc.), ou bien au dévoilement de la fabrique de l'action publique, de la construction des objets d'intervention, des jeux de pouvoir sous-jacents, etc. ;
- Pour un objet donné : la prise de décision, mais aussi le fait de faire évoluer les attitudes sur un sujet, de soutenir des actions déjà mises en œuvre, ou de construire de la capacité individuelle ou organisationnelle.

Avec cette définition, Alkin et King reprennent à leur compte la distinction entre usages instrumentaux, conceptuels et persuasifs des évaluations et de leurs processus (Leviton et Hughes 1981 ; Patton 1997 ; Stockmann 2013 ; Weiss 1999) :

- **L'utilisation instrumentale** décrit les usages directs de l'évaluation, par exemple l'application de recommandations ;
- **L'utilisation conceptuelle** renvoie à la façon dont l'évaluation peut changer les cadres de pensée, la façon d'envisager un enjeu, la hiérarchie des problèmes, jusqu'à potentiellement reconfigurer le débat autour des politiques publiques. Pour Weiss, la

recherche éclaire la décision par un processus de cadrage progressif des façons de penser (*illumination*, voir ci-dessous) ;

- **Les usages persuasifs** portent sur la façon dont le personnel politique a recours à l'évaluation pour soutenir ses valeurs et ses prises de position, ces usages pouvant ne pas tenir compte du contenu effectif de l'évaluation (ils peuvent porter sur le simple fait d'avoir mené une évaluation, par exemple). Weiss indique ainsi que la recherche peut être utilisée pour légitimer un agenda politique préexistant, ou bien pour justifier l'inaction parce qu'il n'y a pas suffisamment de preuves ou de données pour décider.

Dans l'esprit d'Alkin et King, il y a des usages acceptables et des « mésusages », qui peuvent relever de la mauvaise interprétation, d'usages qui ne sont pas liés à la substance de l'évaluation (comme se prévaloir d'avoir évalué une intervention), ou de non-usages activement recherchés.

Figure 73 : Une définition de l'usage des évaluations (Alkin et King 2017). (Notre traduction)

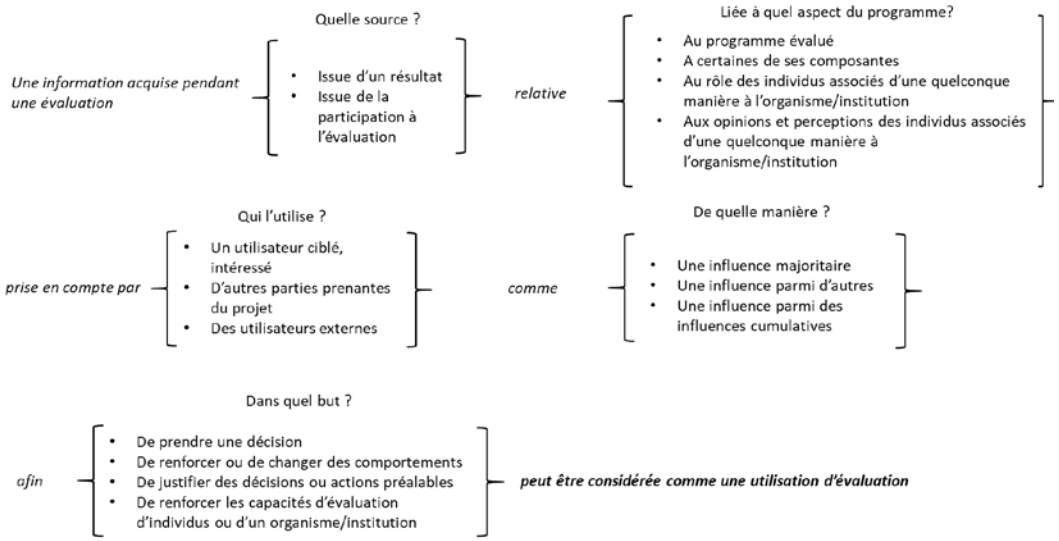

3.1.2. Les modèles d'usages de la recherche

Carol H. Weiss propose 6 modèles d'utilisation de la recherche, qui comprennent à la fois des usages acceptables et des mésusages (Weiss 1979 ci-dessous, tiré de Nutley et Webb 2000) :

- **Modèle guidé par la connaissance**, dérivé des sciences naturelles : le fait que la connaissance existe crée une pression pour son développement et son usage ;
- **Modèle de la solution de problème**, dans lequel les résultats de la recherche sont directement utilisés pour une décision en cours ;
- **Modèle interactif**, dans lequel les chercheurs ne sont qu'une partie prenante parmi d'autres. Le recours à la recherche n'est qu'un élément parmi d'autres dans un processus de décision qui comprend aussi l'expérience, la vision politique, la pression des autres acteurs, les valeurs morales et politiques, les médias, etc. ;
- **Modèle politique**, dans lequel la recherche est une munition utilisée dans les conflits pour soutenir des positions prédéterminées;

- **Modèle tactique**, où la recherche est une tactique visant à retarder une décision pour éviter d'endosser la responsabilité de conséquences politiques impopulaires ;
- **Modèle de l'illumination**, qui insiste sur l'influence indirecte de la recherche plutôt que l'impact direct de résultats de la recherche sur le processus politique, faisant que progressivement les concepts et les perspectives théoriques de la recherche s'immiscent dans le processus politique.

Carol H. Weiss est connue pour ce dernier modèle en particulier, qu'elle juge le plus plausible et le plus utile pour la recherche. Elle insiste sur la responsabilité des chercheurs d'assurer la robustesse de leurs travaux pour s'assurer que seule une recherche de qualité est impliquée dans ce processus. En effet, le risque est que des preuves de moindre qualité, ou distordues, n'amènent à un processus d'assombrissement (*endarkenment*).

Lorna Schrefler s'appuie sur le travail de Boswell (2008) et met en avant trois principaux types d'usage, qui s'inscrivent en particulier dans une relation de redevabilité, par exemple entre une agence et une administration centrale (voir Zarkin 2020) :

- **Technique-instrumental**, qui renvoie à l'utilisation de la connaissance experte pour rechercher « objectivement » des solutions optimales à un problème donné ;
- **Stratégique**, quand l'usage de la connaissance permet de répondre à des obligations légales, ou pour défendre une option préférentielle contre des menaces politiques ou juridiques d'autres acteurs ;
- **Symbolique**, portant sur l'utilisation de la connaissance pour répondre à la pression politique extérieure, par exemple lorsqu'une autorité lance une étude sur un sujet pour répondre à la demande, même si elle pense que ce n'est pas un problème immédiat.

Par ailleurs, Schrefler met en avant **le non-usage comme un type d'usage de la recherche**. Pour elle, le choix de ne pas faire appel à la science est un usage bien délimité quand la connaissance existe et est connue (à ne pas confondre avec le « non-choix » d'usage, lié au fait que le recours à la science ne fait pas partie des options possibles).

3.2. Quelles conditions aux usages de la recherche ?

Nous distinguons ici entre **conditions internes à la recherche** et **conditions relatives à la sphère de l'action publique**, ainsi qu'à leurs échanges. Nous intégrons également des éléments spécifiques relatifs aux conditions identifiées dans les pays du sud. Cependant, la littérature sur l'usage de la recherche dans la fabrique de l'action publique, particulièrement à travers les sciences politiques, vient de pays du nord et concerne des pays du nord. Comme l'indiquent Ridde et Dagenais (2017), il n'y a par exemple que très peu de recherches disponibles en Afrique de l'Ouest sur la façon dont les décideurs utilisent la recherche.

En 2009, Fred Carden réunissait dans son ouvrage, *Knowledge to policy: making the most of development research*, un certain nombre de raisons pour lesquelles il faut **mieux prendre en compte la situation propre des pays du Sud lorsqu'on se demande comment la recherche peut contribuer à la décision** (Carden 2009). Nous reprenons les éléments présentés dans ce livre ci-dessous, aux côtés d'autres contributions utiles. À noter que tous les éléments ci-dessous ne sont pas foncièrement différents de ce qui se passe dans les pays du nord. Ils y sont cependant exacerbés et davantage susceptibles de se combiner pour former des problèmes difficiles à résoudre.

3.2.1. Les conditions relatives aux connaissances à disposition

Les données sont rares, même sur des sujets d'importance, en raison du manque de moyens ou de la difficulté à collecter des données (guerre, inaccessibilité physique, etc.). Les théories utilisées pour cadrer la collecte de données peuvent être inadaptées, car conçues pour rendre compte de phénomènes du nord. Les méthodes de collecte et d'analyse peuvent également être inadaptées, en particulier pour des recherches conçues par des départements universitaires du nord.

De même, les décideurs nationaux peuvent se retrouver dans des situations de déséquilibre fort lorsque la connaissance sur leurs propres problèmes est détenue par des acteurs extra-nationaux, en particulier les bailleurs, affectant largement la relation entre eux ainsi que les rapports possibles à la connaissance (Slade *et al.* 2020).

Alors que les pays du sud peuvent être les terrains d'application de théories venant du nord, et testées sur place par les départements universitaires occidentaux, **les enjeux de mise en œuvre y sont extrêmement importants, notamment en raison de problèmes essentiels relevant d'une moindre capacité organisationnelle**. Cela représente un défi pour un rôle de la recherche qui se limiterait à intervenir sur la phase de conception, d'autant que la connaissance existante sur la mise en œuvre n'est pas non plus toujours adaptée aux pays du sud.

3.2.2. Les conditions internes à la recherche

Comme indiqué précédemment, les chercheurs ont tendance à considérer que ce qui fonde leur utilité est la crédibilité de leurs travaux, qui repose elle-même sur l'éthos scientifique, mais aussi sur les conditions de la recherche.

Communauté de recherche stable

Dans les pays en développement, il y a un risque important que les chercheurs n'aient pas les moyens d'exercer leur activité convenablement, notamment en ce qui concerne les moyens d'enquête qui leur sont dévolus. **Les pays du sud n'ont pas tous des communautés de recherche actives, permettant l'animation d'un débat national ou régional** sur les enjeux locaux. Ils peuvent rarement définir leur propre agenda de recherche. Les chercheurs de ces pays sont plus fréquemment inscrits dans des logiques ou des réseaux de recherche Nord-Sud, en lien avec les financements internationaux qui leur permettent de maintenir leur activité.

Le turnover parmi les chercheurs et dans les administrations est par ailleurs important. Dans le bassin du Congo, les meilleurs chercheurs sur les thématiques forestières étaient souvent identifiés par les bailleurs et les organisations internationales et s'extrayaient ainsi du système de recherche locale (Delahais, Flichy et Ekoumou 2014). De plus, **les chercheurs, peu nombreux, sont amenés à se transformer en consultants**, produisant des rapports à la demande qui n'adoptent pas toujours une démarche ou une réflexivité scientifique (Ridde et Dagenais 2017). Plus largement, le problème de l'usage généralisé des *per diem* (et la « chasse aux per diem » qui l'accompagne, voir Ridde *et al.* 2018) peut amener des chercheurs sous-payés à consacrer une part importante de leur temps à la participation à des ateliers ou séminaires peu pertinents, mais bien rémunérés. Inversement, des phénomènes de rente écartent certains chercheurs, même pertinents, des sources de *per diem*, au profit de quelques-uns.

À titre d'exemple, la recherche africaine est fortement dépendante de l'aide internationale et rencontre de nombreux défis relatifs à la constitution de communautés de recherche. On peut noter notamment les tensions entre soutien aux capacités individuelles des chercheurs et appui à une politique publique structurante de la recherche, entre ciblage de l'aide aux laboratoires d'excellence et soutien à des unités de recherche en difficulté, et surtout les faibles capacités administratives de support des chercheurs constituant un frein notable à leur organisation et stabilité (d'Aiglepierre et Botton 2020).

Évolution dans la crédibilité

Plus largement, il peut être intéressant d'évoquer le fait que la crédibilité de la recherche ne naît pas (ou plus uniquement) de son indépendance. Dans le cadre évaluatif en effet, plusieurs auteurs ont montré que la crédibilité pouvait naître plutôt de l'interaction avec les décideurs ou les parties prenantes. Éric Monnier a plaidé que la crédibilité de l'évaluation naissait de la légitimité de la démarche vis-à-vis des destinataires de l'évaluation (Monnier *et al.* 1992).

Marthe Hurteau a mis en avant le fait que **la validité des données produites était une condition essentielle, mais insuffisante ; et que la crédibilité d'un jugement évaluatif naissait de sa coproduction avec les parties prenantes**, dans un processus itératif où chacun dépend de l'autre pour atteindre ses objectifs (Houle 2018).

François Dumaine a quant à lui considéré que, pour que l'évaluation soit utilisée, l'évaluateur devait tisser des liens de confiance et se bâtir des appuis stratégiques. Il positionne l'évaluateur comme **« conseiller crédible »**, qui doit, pour être entendu, « formuler et présenter son analyse d'une façon qui soit compatible avec la culture générale de l'organisation qu'il sert » (Dumaine 2018).

3.2.3. Les conditions relatives à l'action publique

Lorna Schrefler (2010) a proposé un cadre d'analyse des conditions d'usage de la connaissance produite par la recherche dans les organes de régulation, cadre qui a été renforcé par Michael Zarkin en 2020 (Zarkin 2020). De ces travaux ressortent plusieurs éléments qui facilitent l'usage de la recherche.

Il s'agit en particulier de :

- La **capacité organisationnelle** (compétences internes, notamment),
- Des **directives légales** relatives à l'élaboration des politiques,
- Et de **l'attitude du leadership de l'organisation** concernée vis-à-vis de l'usage de la science.

Ces points sont importants, dans la mesure où dans les pays du Sud, les enjeux de capacité sont de plus en plus reconnus comme cruciaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques (OCDE, 2008). **La capacité d'adapter et d'absorber la recherche pourrait ainsi être plus importante, *in fine*, que la production de nouvelles connaissances, pour résoudre les problèmes rencontrés dans les pays concernés** (Slade *et al.* 2020). Cette capacité peut être considérée à l'échelle globale de l'organisation, mais les modèles de traduction de la connaissance insistent aussi beaucoup sur des personnes, en particulier, qui vont faire le travail de filtre de ce qui est utilisé ou non, et le travail de traduction également. La présence de ces personnes, leur place dans les administrations ou les exécutifs apparaît ainsi comme une condition importante d'usage de la recherche (Ingold et Monaghan 2016).

Les administrations y sont souvent réduites et fragiles, notamment parce qu'elles sont politisées. Les personnages influents de l'administration sont susceptibles de changer à chaque élection ou pour des raisons politiques, ce qui se traduit par une perte de mémoire institutionnelle, et parfois d'expertise (qui peut être parfois récupérée par les organisations internationales, Ridde et Dagenais 2017).

D'autres conditions sont directement reliées au sujet de la prise de décision, les plus importantes étant pour Schrefler **le niveau de conflit politique autour d'un sujet** (nombre d'acteurs en conflit, niveau de désagrément), l'importance du sujet et d'autre part, la difficulté à pouvoir saisir, faire sens d'un problème, et **la croyance que la génération de connaissances supplémentaires sur ce sujet peut permettre d'y voir plus clair et résoudre le problème** (*tractability*).

De même, Carden (2009) identifie trois « régimes de décision » qui se distinguent par des usages différents de la recherche :

- Les **régimes de routine** visent essentiellement à adapter des programmes existants à des enjeux nouveaux. Le débat en termes de conception est potentiellement inexistant ;
- Les **régimes incrémentaux** vont débattre des options et des enjeux de valeurs (en termes moraux ou éthiques) au fur et à mesure qu'ils avancent. Il s'agit d'avancer par petits pas (dans une logique proche de la débrouille de Lindblom), en essayant autant que possible d'éviter les débats de fonds ;
- Les **régimes fondamentaux** enfin vont reconsidérer radicalement un enjeu, les politiques et les stratégies menées. Ces régimes sont selon Carden relativement rares, mais peuvent naître de chocs internes ou externes forts (comme une alternance marquée par exemple) et ils sont une opportunité importante d'usage de la recherche.

On peut postuler que ces trois régimes peuvent aussi exister en parallèle dans un même gouvernement, selon les sujets abordés. Le point important étant que les décisions fondamentales représentent pour la recherche une opportunité de faire valoir ses apports.

Cependant, les différents cadres d'analyse de la relation entre sphère de la recherche et sphère de l'action publique ont tous été critiqués pour le fait **qu'ils tendaient à prendre un cadre politique spécifique (le cadre étatsunien en particulier, ou plus généralement des démocraties occidentales) pour un cadre universel**. Or, à un niveau général, il est possible de battre en brèche l'idée d'une rationalité universelle ; comme il est possible de constater qu'un certain nombre d'acquis des théories précédentes ne le sont pas forcément dans les pays du Sud :

- **Les institutions démocratiques sont précaires**. On ne peut pas prendre pour acquis que l'on peut parler franchement au gouvernement, ce qui menace d'autant les chercheurs qui vont défier les politiques de leur pays ;
- Les décideurs sont susceptibles de chercher activement **la décision qui les avantage le plus**, eux ou leurs partisans, ce qui peut conduire à des usages distordus de la science, ou bien à une absence totale d'usage (Slade *et al.* 2020).
- **Les décideurs ont moins d'autonomie**. Leurs politiques sont enchâssées dans les stratégies des bailleurs internationaux (voir aussi Delahais, Flichy et Ekoumou 2014). Il leur faut donc anticiper les attentes et les réactions de ces acteurs puissants. Le recours à la recherche s'inscrit aussi dans cette volonté de plaire aux financeurs. Inversement, ces bailleurs peuvent préférer proposer des solutions « clés en main » plutôt que de

chercher à les adapter localement (Ridde et Dagenais 2017). Moins d'autonomie peut vouloir dire aussi moins d'intérêt pour des résultats de la recherche qui ne rentrent pas dans les stratégies internationales.

Tous ces éléments se traduisent par **une plus faible demande pour de la connaissance issue de la recherche**, et des arrangements formels pour faire appel à la recherche limités (y compris sous la forme de recherche-action), même si des exceptions existent (voir par exemple la politique d'évaluation du Bénin, Nuka et Thiam 2016).

3.2.4. Les enjeux relatifs aux interactions entre chercheurs et autres acteurs de l'action publique

Globalement, la **mauvaise communication** entre chercheurs et autres acteurs de l'action publique est un enjeu majeur (Edwards, Zweigenthal et Olivier 2019). Elle n'est pas à sens unique : les chercheurs communiquent mal leurs résultats, tandis que les décideurs, mais aussi d'autres acteurs tels que les ONG (Ridde, Dabiré et Dagenais 2020) n'en voient pas suffisamment l'intérêt. C'est souvent là le principal enjeu.

Cela est amplifié par **le manque d'institutions ou d'instances nécessaires pour faire l'intermédiaire entre la recherche et la politique**. Le courtage de connaissance peut exister (Edwards, Zweigenthal et Olivier 2019), financé par les bailleurs internationaux, mais il n'est pas si fréquent dans les pays à bas revenu (Murunga *et al.* 2020), et il est souvent lié à des projets spécifiques : ce ne sont pas des institutions agissant en lien avec le débat politique qui sont impliquées.

Cela peut être partiellement compensé par l'existence de réseaux, notamment informels. Mais **la frontière est fine entre bonnes relations entre chercheurs et décideurs** (permettant de faire passer des idées ou des priorités venues de la science), et **faveurs spéciales à certains chercheurs** qui ne permettent plus le jeu normal du débat d'idées.

4. Organiser les usages de la recherche par l'action publique

L'exposé des types d'interactions entre la sphère de la recherche et celle de l'action publique, et celui des types d'usages qui peuvent être faits de la recherche dans le cadre de la prise de décision pose les cadres conceptuels pour penser ce phénomène. Nous nous attelons ici à opérationnaliser ces cadres en proposant des répertoires permettant de faciliter le repérage, l'étude et la compréhension de ces usages dans l'analyse de programmes ou de projets. Nous identifions notamment :

- Les apports attendus de la recherche en fonction des phases de l'action publique
- Les questionnements susceptibles d'orienter et de structurer l'analyse de la contribution de la recherche à un projet donné
- Les acteurs impliqués dans l'action publique et susceptibles de jouer un rôle dans la production ou l'usage de la recherche
- Les logiques d'intervention permettant d'identifier des chemins d'impacts et des mécanismes sous-jacents

Ces éléments peuvent être mobilisés conjointement ou de façon isolée pour évaluer la contribution relative de la recherche au sein d'un programme ou d'une politique publique, notamment en confrontant les changements observés aux conséquences attendues de la recherche ou en établissant la liste des parties prenantes impliquées dans la production et l'utilisation de la recherche ou de ses résultats.

4.1. Les usages de la recherche tout au long du cycle des politiques publiques

Le cycle des politiques publiques, proposé initialement par Lasswell (1971), est un outil heuristique permettant de rendre compte des différentes composantes de la décision. Il décompose la politique publique en différentes étapes : la mise à l'agenda, la formulation du problème, l'élaboration des finalités et conception de solutions, l'adoption d'une solution, l'exécution et l'évaluation. Certes, il méconnaît la dimension complexe de la décision et est critiquable dans ses fondements même (ne serait-ce que parce qu'il présuppose que les politiques publiques sont toujours une entreprise rationnelle pour régler des problèmes publics). Tous ces éléments sont énoncés dans le premier chapitre de cette revue de littérature. Nous en conservons cependant les étapes, pour qualifier des usages possibles de la recherche, tout en reconnaissant que ce processus n'est pas linéaire et que les contributions de la recherche peuvent intervenir sur un aspect seulement, ou sur tous à la fois, selon le contexte, la recherche ou les chercheurs impliqués, etc.

Nous utilisons différentes sources ici, en particulier nos propres travaux sur l'évaluation des effets de la recherche sur la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (Delahais, Flichy et Ekoumou 2014), qui faisait apparaître six principaux chemins d'impact de la recherche, sur 20 ans. Ces chemins sont repérés par le terme « CIFOR » (le commanditaire de cette évaluation).

Figure 14 : Théorie du changement pour les effets de la recherche sur la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (Delahais Flichy Ekoumou 2014)

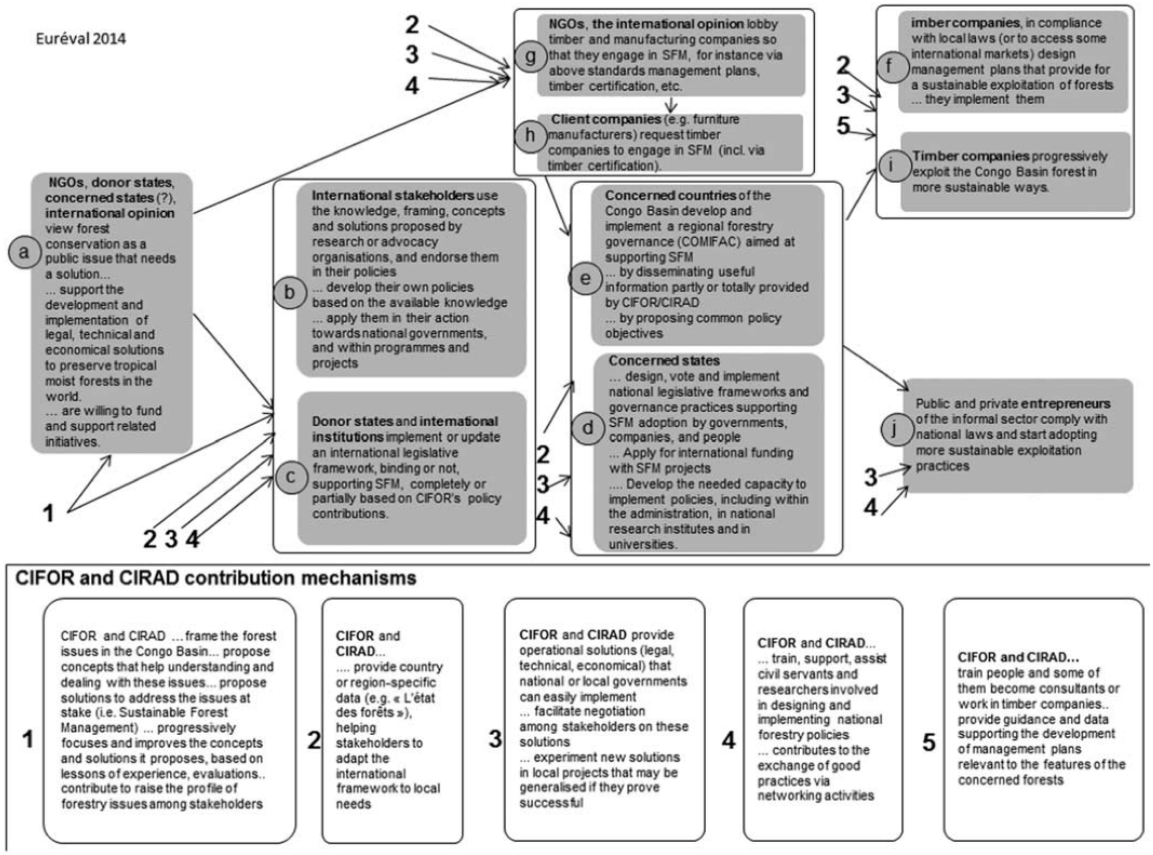

À noter que, bien que nous évoquions ici des usages possibles de la recherche, nous partons du principe que ces apports de la recherche s'inscrivent dans des mouvements plus larges, qui la dépassent, et qui relèvent de la façon dont se prennent les décisions sur le sujet et dans le territoire concernés (projet CIFOR, Delahais, Flichy et Ekoumou 2014). Bien qu'il soit possible également de considérer les effets d'un projet de recherche donné, **les effets de la recherche sont par ailleurs des effets nés de l'accumulation de résultats de recherche et d'influence de ceux-ci sur le très long terme**. Slade *et al.* citent une moyenne de 17 ans entre l'émission de résultats de recherche et le moment où ils portent leurs fruits pour la société par exemple dans le domaine de la recherche biomédicale (2020 543). Nous avons identifié les enjeux généraux suivants quant aux usages de la recherche dans le cycle des politiques publiques :

- **La recherche contribue à l'élévation du niveau de compétence ou de capacité organisationnelle des autorités publiques** et des autres parties prenantes, par la tenue de séminaires, de formations, par les échanges directs avec les participants aux processus de décision, par des projets collectifs réunissant plusieurs types de parties prenantes, etc. (projet CIFOR, Delahais, Flichy et Ekoumou 2014)
- **Les projets de recherche en particulier ont des conséquences en termes de compétences, d'attitude vis-à-vis de la science**, de renforcement des interactions entre acteurs qui sont potentiellement toutes favorables à un meilleur usage de la science. L'OCDE et la Commission européenne ont valorisé le concept de *behavioural additionality* pour rendre compte de ces effets (Georghiou et Clarysse 2006).

- **La recherche peut fournir des cadres et des technologies d'élaboration des politiques publiques**, en particulier pour assurer la réalisation des différentes étapes du cycle des politiques publiques, ou pour assurer la délibération et la prise de décision. En fournissant des cadres alternatifs, elle donne une opportunité de remettre radicalement en cause les modes d'élaboration et les instruments habituellement mis en œuvre. C'est par exemple l'objet, à l'étape de la formulation des problèmes, de l'approche « Comment le problème est-il représenté », qui met en évidence les représentations dominantes dans la définition des problèmes, mais aussi celles des acteurs impliqués dans l'élaboration (Bacchi et Goodwin 2016, 20 ; pour la version française, Quadrant Conseil, 2019).
- De la même façon, la recherche est **susceptible de remettre en cause les données employées dans la fabrique et la mise en œuvre de l'action publique**, à toutes ses étapes. Les approches constructivistes montrent que les données qui servent à l'action publique, qui apparaissent comme naturelles ou neutres, c'est-à-dire départies de valeurs et représentant objectivement les phénomènes sociaux, sont en réalité des constructions dans lesquels s'expriment des rapports de domination. La déconstruction des mesures permet de mettre en exergue l'influence des modes de calcul et des opérations techniques de collecte dans les données utilisées dans l'action publique (Chiapello et Desrosières, 2006). Dans le champ du développement, cela passe également par l'imposition de catégories de représentation du réel ou d'approches techniques importées des pays du nord (pour un exemple au Burkina-Faso, en Mauritanie et en Guadeloupe, Samuel 2014).
- Les chercheurs constituent une catégorie d'acteurs qui peut, à son tour**, rentrer dans la sphère de l'action publique,** en intégrant l'administration ou en entrant dans une carrière politique également. À ce titre, ils sont susceptibles d'influer sur l'action publique de l'intérieur.

Plusieurs usages de la recherche peuvent être identifiés aux différentes étapes du cycle des politiques publiques. Nous proposons ci-dessous un répertoire de ces usages en nous appuyant sur la littérature et notre propre expérience.

Encadré 7 : Usages de la recherche lors de la mise à l'agenda

Les travaux de recherche permettent de parler d'un sujet, de construire des concepts, de nommer des enjeux, de leur donner de l'ampleur (Delahais, Flichy et Ekoumou 2014). Cela ne passe pas tant par une « grande découverte » que par l'accumulation de travaux et la constitution progressive de controverses puis de consensus sur un sujet. Le consensus peut porter sur la nécessité de changer comme sur les étapes légales ou réglementaires à engager pour porter ce changement (Slade *et al.* 2020).

Les chercheurs peuvent soutenir des coalitions d'acteurs (au sens de Sabatier 2007), qui vont pousser à la mise à l'agenda de certains sujets. Au sein de ces coalitions, la recherche peut servir à consolider les coalitions d'acteurs (en renforçant certaines de leurs croyances) ; se défendre contre les arguments des opposants ; convaincre des décideurs de soutenir une proposition ; et faire évoluer l'opinion publique (Sabatier et Weible 2007). Dans certains cas, la recherche peut avoir un rôle majeur dans la constitution des coalitions d'acteurs, comme c'est le cas du CIFOR et du CIRAD sur la gestion durable des forêts, ou encore du réchauffement climatique.

Des entrepreneurs politiques (au sens de Kingdon 1984) peuvent se saisir de connaissances issues de la recherche pour promouvoir une solution à un problème donné. C'est notamment le cas, plaide Dominique Méda, avant les élections, lorsqu'il s'agit de construire un programme (2019), mais moins lorsqu'il faut trouver une mesure « communicante », ou une fois au pouvoir.

Des chercheurs « stars » peuvent **communiquer directement auprès des décideurs** ou du grand public pour les pousser à s'emparer d'un sujet ou à proposer une solution.

À noter, que, en s'appuyant sur Kingdon, il faut envisager que cette mise à l'agenda n'est réellement possible que dans des fenêtres d'opportunité données, que la science ne provoque pas seule.

Encadré 8 : Usages de la recherche relatifs à la formulation du problème

Les chercheurs peuvent **remettre en cause le cadre de la politique** et ses hypothèses sous-jacentes, pour aider à formuler le problème autrement. En particulier, ils permettent aux parties prenantes d'être conscients des effets de cadrage (Iyengar et Kinder 1987) et de s'écarter de ce cadre. Irene Bono montre par exemple comment, à la suite des printemps arabes, la catégorie de la jeunesse a été construite au Maroc comme un groupe homogène poursuivant des intérêts propres plutôt qu'une étape avant l'inclusion dans la société – permettant ainsi de réduire la place donnée sur la scène politique nationale (2013). Cette formulation peut notamment amener à changer la focale sur le problème (plus resserré ou plus élargi), autrement à fixer les frontières du problème.

La complexité des phénomènes sociaux amène à **articuler différents enjeux interdépendants pour espérer résoudre ou atténuer les problèmes connus** à l'échelle globale (Messerli *et al.* 2019). La recherche actuelle cherche ainsi à créer les conditions de cette complémentarité entre interventions, notamment avec les approches de type « nexus ». Ces approches ont des conséquences à toutes les étapes des politiques publiques, par exemple pour l'évaluation (Barbrook-Johnson, 2021).

La recherche peut **mettre à jour les connaissances existantes sur une thématique donnée**, ou leur absence. Elle peut aussi établir une critique de la connaissance et des données affectant la façon dont elles seront prises en compte.

La recherche, sous la forme d'une revue de littérature ou d'expertise, peut permettre de **mieux caractériser un problème**, d'en mettre en évidence la dimension historique et de construit social.

La recherche peut **apporter d'autres lunettes sur un enjeu** et le considérer autrement, notamment en mettant en avant quels groupes sociaux profitent ou sont lésés par les politiques. L'approche en termes de genre peut être considérée comme un parangon de cet usage.

Les chercheurs peuvent **réinstituer une hiérarchie** dans ce qui est considéré par les acteurs de l'action publique comme des preuves, en donnant une importance plus forte à des éléments issus de recherches empiriques élaborées dans un cadre valide.

Les chercheurs ou la recherche peuvent **justifier une politique existante ou soutenir une certaine vision**, en particulier dans un contexte de développement, en donnant une légitimité scientifique à une approche / à la vision du monde de bailleurs internationaux.

La mise à disposition de la recherche / de données ouvertes peut aussi permettre à toutes les parties prenantes ou à des coalitions d'acteurs de **constituer une expertise et éventuellement de porter un contre-discours sur ce qui constitue le problème ou non**. La qualité scientifique de ce contre-discours peut être sujette à caution.

À noter que, en s'appuyant sur Weiss et Sabatier, il faut considérer que cet apport se fait sur le long terme, par « illumination » progressive des parties prenantes à la décision, en passant par des conflits entre des coalitions de plaidoyer.

Encadré 9 : Usages de la recherche relatifs à l'élaboration des finalités et conception de solutions

La recherche révèle les conflits de valeurs entre parties prenantes à la décision et les enjeux relatifs aux finalités de l'intervention publique, insuffisamment formulées, provoquant une **explicitation des finalités**.

La recherche révèle des finalités non formulées des interventions publiques et la société future qu'elles dessinent, et montrent que des choix sont possibles à ce sujet.

La recherche **fournit des solutions,** sous la forme de résultats d'expérimentations, ou sous la forme de théories de moyenne portée.

La recherche fournit des **cadres de référence** et des théories permettant d'articuler les solutions, par exemple sous la forme d'une théorie du changement.

Les revues de littérature ou d'autres outils de synthèse permettent de mettre en évidence la **possibilité de choisir parmi plusieurs options**, luttant ainsi contre la « dépendance au sentier » et le maintien d'une option préférée. Cet apport peut consister à réduire ou au contraire à élargir le champ des solutions possibles, selon une logique de réfutation, notamment de « solutions de bon sens » qui ont été construites sous la forme d'« histoires causales » (Stone 1989)

La recherche fournit de **nouveaux concepts** qui se présentent comme des solutions ou comme validant certains types de solutions présentées comme validées scientifiquement (cf. les *nudges* avec l'économie comportementale ou les « neurosciences »).

Encadré 10 : Usages de la recherche relatifs à l'adoption d'une solution préférée

La recherche fournit des méthodes de **test des solutions.**

La recherche peut fournir une **hiérarchisation de solutions**, soit à travers un niveau de consensus scientifique sur la façon de régler un problème (voir l'exemple du CNESCO, Mons 2018), soit en faisant apparaître toutes les conséquences possibles d'une solution, y compris des conséquences non anticipées et non désirables, par la comparaison avec d'autres situations par exemple. Dans certains pays, cette hiérarchisation passe de façon préférentielle par une analyse coût-avantages, dans d'autres, non.

La recherche peut aussi **avertir contre les dangers d'adoption de solutions génériques** pour résoudre des problèmes publics. Ces « modèles voyageurs » élaborés par des experts internationaux et financés par les bailleurs internationaux, font l'objet de travaux critiques mettant au jour les écarts entre ces préconceptions et leurs contextes de mise en œuvre (Behrends, Park et Rottenburg 2014). Ces réflexions s'inscrivant dans l'héritage des travaux de Pressman et Wildavsky sur l'importance des ajustements de terrain dans le cadre de la mise en œuvre (Implementation) d'une intervention publique résonnent d'autant plus dans le contexte de politiques de développement (Pressman et Wildavsky 1984 ; Olivier de Sardan, Diarra et Moha 2017)

Alternativement, on peut considérer que les conflits inhérents au débat scientifique permettent à des décideurs de **choisir a posteriori une justification scientifique** à leurs choix (éléments extraits de leur contexte, publication isolée, etc.).

Encadré 11 : Usages de la recherche relatifs à l'exécution

La production de données, les analyses contextualisées permettent **d'adapter des objectifs politiques ou des cadres réglementaires à une échelle locale**, et les rendent ainsi plus pertinents (projet CIFOR, Delahais, Flichy et Ekoumou 2014).

La recherche peut être utilisée pour **proposer des objectifs qui peuvent être évalués**, et notamment pour transformer des finalités générales en objectifs spécifiques ou opérationnels adaptés aux possibilités de différentes administrations.

Les cadres de l'administration, qui ont été en contact avec les chercheurs travaillant sur un sujet donné, savent mieux comment adapter une solution politique pour l'exécuter d'une façon qui permette d'avoir des effets jugés bénéfiques.

Des chercheurs, ou des résultats de recherche, peuvent être **sollicités dans le cadre d'un acte juridique**, en particulier un procès, relatif à la légalité de dispositions qui entraîne ou non l'exécution de mesures.

Encadré 12: Usages de la recherche relatifs à la mise en œuvre

La recherche peut apporter des solutions de mise en œuvre, insister sur ce point comme facteur majeur de la réussite des programmes.

La mise en œuvre peut prendre la forme de projets de recherche, soit sous une forme expérimentale ou pilote, soit en réponse à des appels à projets gouvernementaux.

La recherche produit des instruments de mesure qui permettent de mettre en œuvre les politiques effectivement, d'en suivre la bonne application (projet CIFOR, Delahais, Flichy et Ekoumou 2014).

Des chercheurs, ou des résultats de recherche, peuvent être sollicités dans le cadre d'un acte juridique, en particulier un procès, relatif à la mise en œuvre d'une politique (notamment sur des aspects environnementaux).

Les acteurs de la mise en œuvre peuvent se saisir de la recherche (d'eux-mêmes ou via des actions de médiation scientifique ou de transfert de connaissance) pour adapter leurs pratiques (projet CIFOR, Delahais, Flichy et Ekoumou 2014). Cela peut se faire à différents niveaux, depuis les cadres de l'administration jusqu'aux fonctionnaires de première ligne.

Les chercheurs peuvent participer à des comités scientifiques de suivi de la mise en œuvre de l'action publique.

Les chercheurs rédigent une littérature sur la mise en œuvre (lignes directrices, manuels…) utile aux acteurs impliqués.

Les organisations de la société civile (OSC) peuvent s'appuyer sur des résultats de recherche pour contrôler la mise en œuvre et notamment les bonnes conditions pour que la politique ait les conséquences attendues (projet CIFOR, Delahais, Flichy et Ekoumou 2014).

Le test de la mise en œuvre de solutions, sous la forme d'expérimentations associant des acteurs publics ou privés, peut être en tant que tel une activité scientifique.

Encadré 13 : Usages de la recherche relatifs à l'évaluation

La recherche fournit des **méthodes de mesure des changements et d'analyse des effets**. La mise en place de solutions techniques rentre dans ces apports. On peut penser à la cartographie satellitaire qui permet dans le bassin du Congo de suivre l'évolution de la situation, mais aussi au Big Data, au machine learning, etc.

Au-delà de leurs résultats, certaines de ces méthodes (RCT notamment) promettent une crédibilité scientifique aux dirigeants.

La recherche fournit des **cadres d'analyse des effets des politiques publiques**, qui peuvent donner lieu à la constitution de référentiels.

Les OSC peuvent constituer un **référentiel alternatif** d'évaluation fondé sur des cadres théoriques scientifiques.

Les chercheurs peuvent participer à des comités scientifiques d'évaluation de l'action publique et contribuer ainsi à leur amélioration.

Les évaluations menées par des chercheurs peuvent contribuer à mettre fin à des programmes jugés inefficaces, à leur modification ou à leur maintien. Elles peuvent également amener à élargir ou généraliser des expérimentations ou des programmes de faible ampleur.

Les acteurs de la recherche peuvent fournir des **éléments de légitimation des politiques en appliquant des méthodes jugées légitimes**, au profit des décideurs, des financeurs ou des bailleurs (aide à la redevabilité). Critiquant le RCT dans le contexte du développement, Seye Abimbola se demande ainsi si cette logique scientifique sert à autre chose qu'à satisfaire le « *foreign gaze* » (Abimbola 2020).

L'évaluation peut enfin, en tant que telle, être une activité scientifique.

4.2. Qualifier l'intervention et ses cibles et comprendre les logiques d'intervention

4.2.1. Préciser l'objet et cibler les parties prenantes

Un travail préliminaire avant d'étudier l'influence d'un travail de recherche sur l'action publique peut être de qualifier certaines caractéristiques clés de cette recherche et de son influence.

On peut envisager les questionnements suivants pour caractériser les façons dont la recherche contribue à la politique publique :

- **Origine de la recherche** : La recherche a-t-elle fait l'objet d'une commande publique ou privée ? Ou bien est-elle une autosaisine sur un sujet donné ?
- **Sujet de la recherche** : La recherche porte-t-elle sur l'action publique, avec pour objectif de mieux la comprendre, elle et ses effets ? Ou bien la recherche porte-t-elle sur d'autres sujets, mais avec des apports en termes de connaissances qui peuvent être mobilisés pour les politiques publiques ?
- **Position des chercheurs** : Les chercheurs sont-ils intégrés ou non au processus de la décision ? Mobilisent-ils leurs propres recherches ou le réservoir de connaissances existantes ?
- **Objet de la recherche** : La recherche vise-t-elle à être utilisée pour l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques publiques ?
- **Intervention sur la décision** : De quelle façon / à quel moment du cycle de l'action publique la recherche intervient-elle ? Quelles interventions ont été prévues pour faciliter la prise de décision ? Comment la recherche affecte-t-elle la décision ?

Les différentes parties prenantes pouvant être ciblées par une contribution de la recherche peuvent être aussi identifiées selon les différentes phases du cycle de politique publique. Il faut souligner que lors de l'élaboration de stratégies d'intervention, l'identification des acteurs susceptibles d'être visés ou impliqués requiert une analyse très fine. Tout particulièrement dans les pays d'intervention de l'AFD, où des écarts peuvent être importants entre la position institutionnelle (fonction) et l'influence de certains acteurs (pouvant être établie de manière réputationnelle), et où la multiplicité des acteurs intervenants ainsi que leurs multi positionnements potentiels peuvent complexifier l'identification des acteurs pertinents (Darbon *et al.* 2020).

Phase du cycle de politique publique	Parties prenantes
Débat public / Mise à l'agenda	Élus nationaux ou locaux, partis et syndicats, décideurs de l'administration, organes judiciaires, OSC, bailleurs internationaux, médias spécialisés, autres chercheurs, citoyens, grand public, think tanks
Élaboration	Élus ou décideurs de l'administration concernée, fonctionnaires en charge de l'élaboration, prestataires de services impliqués dans l'élaboration, groupes cibles ou destinataires de l'action publique et les organisations les représentant, organes judiciaires, grand public
Adoption, Exécution et mise en œuvre	Parlementaires impliqués dans l'adoption des lois et dans les décrets d'application, Fonctionnaires en charge de l'exécution et de la mise en œuvre (implémentation) ou du contrôle de la mise en œuvre (ex : Cour des Comptes), Organes judiciaires, Opérateurs, travailleurs de première ligne et leurs syndicats, OSC intéressées par le contrôle de la mise en œuvre dont lanceurs d'alerte, Organisations représentatives des destinataires de l'action publique et des non-destinataires affectés positivement ou négativement. Destinataires finaux pouvant eux-mêmes être acteurs de la mise en œuvre.
Évaluation	Élus ou Fonctionnaires en charge de l'évaluation, prestataires de services impliqués dans l'évaluation, destinataires finaux notamment via une démarche participative.

4.2.2. Choisir parmi les logiques d'intervention possibles

L'identification, l'étude et l'évaluation des contributions de la recherche à la sphère publique peuvent aussi être facilitées par l'identification de logiques d'intervention possibles de ces phénomènes, c'est-à-dire d'un ensemble d'hypothèses posées ex-ante sur la façon dont les interventions peuvent avoir des conséquences sur l'action publique. Nous avons pré-identifié plusieurs chemins d'impact et mécanismes types de ces contributions.Nous organisons ces logiques d'intervention en deux catégories, **celles émanant de la recherche et celles impulsées par l'action publique**.

Dans la catégorie des logiques d'intervention émanant de la recherche les contributions peuvent être **sans intermédiaires ou via des parties prenantes**. Nous avons élaboré le répertoire suivant :

- Action « directe » (sans intermédiaire) :
    - Production de connaissance portant, volontairement (choix de thématiques de recherche) ou involontairement, sur des enjeux de l'action publique, mise à disposition, communication ouverte. Cette connaissance peut porter sur des théories, des concepts, des données, des modes de faire (méthodes, référentiels, cadres d'analyse, etc.). Les parties prenantes peuvent puiser dans ces connaissances selon leurs besoins, par exemple pour préciser un concept, apporter une nouvelle façon de penser l'action publique, trouver des solutions, récupérer des

données permettant de quantifier ou de qualifier un problème, ou de trouver des marges de manœuvre, etc.

- **Expérimentation de modalités d'action publique**, ou **participation dans un cadre de recherche-action**, débouchant sur une nouvelle solution (ou sur son refus), lui donnant une légitimité. Ces solutions peuvent être légales, techniques, économiques, sociales, etc.
- **Formation de réseaux de recherche sur des sujets de préoccupation** (dont ouverture de sujets de thèse, liens pluri-laboratoires, pluri-disciplinaires), de façon à assurer une résilience de la recherche sur le sujet, d'élargir les points de vue, de construire du consensus scientifique sur l'importance des enjeux.
- **Construction au sein d'un projet, d'un institut de recherche, d'une « stratégie d'influence » partagée**, visant à impliquer l'ensemble des chercheurs dans les actions d'influence en direction des parties prenantes.

- Via les parties prenantes :
  - **Interpellation** des parties prenantes sur des enjeux, des solutions, des façons de voir, prise de position publique en faveur ou contre une proposition de maintien ou d'évolution… de façon à ce que les parties prenantes aient à l'esprit ces enjeux, changent d'attitude, agissent pour les mettre à l'agenda et que l'action publique change (ou se maintienne).
  - **Contribution au soutien** par les destinataires d' une action publique sur des sujets importants (par exemple environnementaux ou sociaux)… le grand public exerce ensuite une pression à la mise en place d'action. Cette contribution peut passer par des prises de position, des évènements, des actions de plaidoyer, etc.
  - **Formation** des parties prenantes à la méthode scientifique, ou sur les enjeux concernés… les parties prenantes montent en compétence sur ce sujet, maîtrisent mieux les enjeux, changent leurs pratiques en conséquence. Certaines personnes formées peuvent prendre un rôle clé à l'avenir dans les processus de décision. La formation peut découler de formations formelles, ou de la participation de parties prenantes à des projets de recherche, des séminaires, etc.
  - **Mise en relation de parties prenantes** dans le cadre « neutre » de séminaires scientifiques, sur un enjeu donné, facilitant les échanges entre ces parties prenantes, pouvant déboucher sur la poursuite de ces échanges, une meilleure compréhension des points de vue de chacun, le partage de bonnes pratiques, etc. Mais aussi sur un engagement des parties prenantes à s'impliquer sur un sujet donné.
  - **Échanges directs** avec des décideurs influents sur des enjeux clés, des problèmes identifiés, des solutions à mettre en œuvre. Les décideurs suivent la recommandation des chercheurs, impulsent un changement dans l'action publique.
  - **Participation à des pilotes** de l'action publique, dans un cadre de recherche-action ou de prestation, visant à permettre aux parties prenantes impliquées dans leur mise en œuvre d'en corriger la mise en œuvre, de mieux assurer l'atteinte possible des effets.
  - **Accompagnement** de démarches relatives aux différentes étapes de l'action publique (élaboration, mise en œuvre, évaluation…), de fonctionnaires ou d'acteurs extérieurs, visant à utiliser les connaissances et les méthodes scientifiques, de façon à

améliorer la qualité de la démarche, à lui donner plus de légitimité. Cela peut prendre la forme de conseils pro bono, de prestations de conseil, de production de lignes directrices ou de manuels pour mettre en œuvre des règles légales, etc.

- Réalisation d'**évaluations ex ante, *in itinere* ou ex post** des politiques publiques… suivant les codes et les méthodes de la recherche et assurant un certain niveau de qualité (en particulier en cas de contrôle par les pairs). Ces évaluations apportent des éléments permettant aux fonctionnaires et aux parties prenantes d'améliorer les politiques, leur légitimité aide à la prise en compte des conclusions et des recommandations de l'évaluation.
- **Participation à des comités** d'experts, de suivi, comités scientifiques… les chercheurs contribuent alors à assurer la qualité du référentiel d'analyse, des travaux engagés s'il y en a, à la transparence des résultats.

Dans la catégorie des logiques d'intervention pouvant être impulsées par le processus de décision nous classons:

- **Recrutement de chercheurs** par les parties prenantes impliquées dans la décision… qui apportent leurs méthodes et leurs savoirs, voire une tournure d'esprit (vérification empirique des assertions, curiosité…) dans les processus administratifs.
- **Construction de liens privilégiés avec des acteurs de la décision** réceptifs à la recherche… qui institutionnalise la présence de la recherche dans les processus de décision, par la mise en place de dispositions légales, de procédures formalisées ou non.
- **Construction de résilience** en multipliant les partenaires, en s'assurant de ne pas être lié à un parti, une personne donnée.
- **Élaboration de nouveaux processus de décision**, soit par des procédures standardisées basées sur la science (par exemple sur des sujets techniques comme le niveau de déclenchement d'une alerte…), soit par des modes de décision nouveaux (par exemple sur des processus délibératifs ou démocratiques), soit par des modes d'élaboration des politiques publiques (par exemple systématisant le recours aux données probantes pour éclairer la décision).

4.2.3 Choisir parmi les logiques d'intervention possibles

Revenir de manière exhaustive sur les différents cadres disponibles pour évaluer la contribution de la recherche à l'action publique ferait l'objet d'une revue de la littérature à part entière. Nous proposons pour conclure ce document quelques cadres structurants pour rendre compte des champs d'investigation possibles.

Nous identifions quatre étapes du processus de contribution de la recherche à l'action publique pouvant faire l'objet de questionnements évaluatifs. Découper ce processus en étapes permet d'engager une réflexion évaluative tout au long de celui-ci sans en attendre l'aboutissement qui fréquemment opère dans le temps long.

Figure 85 : Modèle d'analyse et d'évaluation de la recherche

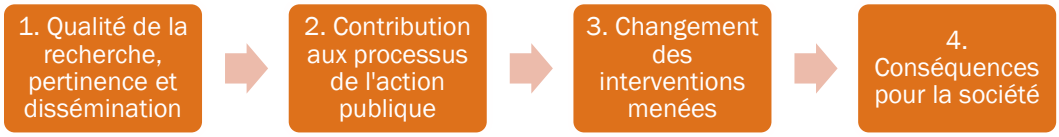

Ce modèle identifie quatre étapes :

- La première étape est **centrée sur la recherche elle-même**, qui est jugée sur sa qualité et sa pertinence pour l'action publique, mais aussi la capacité à transformer des résultats de recherche en des contenus utilisables pour l'action publique. Cette étape peut ainsi consister en une évaluation de projets visant au transfert de connaissances, et renvoie à la responsabilité des chercheurs impliqués pour « traduire » leur recherche dans l'action publique. Il est donc possible d'utiliser les nombreux cadres du K* pour construire un cadre d'analyse ici, en particulier celui de Edwards, Zweigenthal et Olivier (2019) (voir partie 2).

- La deuxième étape est centrée sur **la façon dont les parties prenantes de l'action publique se saisissent des résultats de la recherche** ainsi que, plus largement, les interactions des chercheurs et des organisations de recherche avec les autres parties prenantes dans la fabrique de l'action publique. Le cadre des coalitions de plaidoyers de Sabatier (2007) est un des référentiels théoriques qui peut être utilisé pour cette étape. En termes méthodologiques, l'évaluation réaliste, qui s'intéresse à la façon dont les parties prenantes se saisissent, ou non, des interventions, et aux mécanismes sous-jacents, est une méthode qui apparaît particulièrement adaptée. Lorsque l'évaluation se fait au niveau d'actions de transfert des connaissances, des cadres théoriques relatifs à la diffusion de l'information et au changement des pratiques peuvent être employés, par exemple la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991) ou le modèle transthéorique (Bhawra et Skinner 2020) ;

- Une troisième étape porte essentiellement sur **les changements des politiques ou, plus globalement, des interventions menées**. Le 3ie identifie ainsi des « récits d'usage » (*story of use*) et indique ainsi dans son dernier rapport annuel avoir identifié 152 usages ces dernières années. La définition de l'utilisation comprend sept catégories, allant de la « culture de l'utilisation de la preuve » au fait d'informer les discussions, jusqu'à des décisions effectives. Le 3ie n'applique cependant pas de méthode causale dans son approche. La reconstitution de processus (*process tracing*) apparaît comme une méthode potentielle pour relier un changement précis à des résultats de recherche ou d'évaluation (Delahais et Lacouette Fougère 2019). L'analyse qualitative comparée peut de son côté être utilisée pour identifier les conditions associées à un changement de politique attendu (Rihoux et Ragin 2009).

Une quatrième étape porte sur **les conséquences que les changements de l'action publique impulsés par la recherche (ou auxquels la recherche a contribué) ont sur la société en général**. Deux types d'approches peuvent être évoquées ici. La première, qui peut être considérée plutôt à une échelle projet, vise à établir le rapport coût-avantage des apports de la recherche. Slade *et al.* proposent ainsi cette approche, en suivant sur le long terme des résultats de recherche et en monétisant les coûts et les avantages (2020). Une seconde

approche vise plus largement à renforcer le degré de certitude quant à la contribution de la recherche à des changements généraux, en reconnaissant la complexité des processus de décision ainsi que la dimension généralement minoritaire des apports de la recherche : il s'agit de l'analyse de contribution (Mayne 2000). À la demande du CIFOR et du CIRAD, cette approche a été utilisée pour la première fois à une échelle large pour rendre compte de la contribution de la recherche à la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo, de 1993 à 2013 (Delahais, Flichy et Ekoumou 2014, Delahais et Toulemonde 2017). La théorie du changement établie montre ainsi des changements systémiques majeurs, auxquels la recherche contribue ponctuellement, mais parfois de façon décisive. Des méthodes similaires ont été développées ces dernières années : Brian Belcher propose ainsi un modèle similaire, qui s'appuie notamment sur les enseignements de l'évaluation pour le CIFOR, dite *Outcome evaluation approach* (Belcher 2020). Le CIRAD propose de son côté la méthode ImpresS, qui s'inscrit dans une logique similaire tout en insistant sur la dimension participative, pour l'échelle projet (Barret *et al.* 2017, pour une application voir Blundo-Canto *et al.* 2020)

CONCLUSION GÉNÉRALE

Que peut-on attendre de la recherche pour éclairer l'action publique ? Cette revue de la littérature donne à voir la diversité des cadres d'analyse pour apporter des éléments de réponse à cette question. La recherche peut contribuer à plusieurs niveaux à l'action publique par des chemins multiples et une diversité d'acteurs. Néanmoins, ce processus ne va pas de soi. Il nécessite d'être soutenu, accompagné, en prenant en compte le fonctionnement et les enjeux de ces deux « sphères ».

Nous espérons que les lectrices et lecteurs de ce document y auront trouvé des sujets de réflexions, des cadres d'analyse facilitant leur compréhension de ce phénomène, ainsi que des concepts opérationnels pour alimenter leur stratégie de soutien de ces processus.

Bibliographie

3IE. (2020), 2019 in review. 3ie. https://www.3ieimpact.org/sites/default/files/2020-04/3ie-at-glance-2019-web-updated.pdf

ABIMBOLA, S. (2020), "Evidence as Cliché: Using Trials to Tamper with Governance." CODESRIA Bulletin, no. 4.

ABIMBOLA, S. (2021), "The uses of knowledge in global health". BMJ Global Health, 6(4), e005802.

('D) AIGLEPIERRE, R. ET BOTTON, S. (2020), Repenser le financement international des recherches africaines.Policy Paper, N°3, AFD éditions.

AJZEN, I. (1991), The theory of planned behavior. Organizational Behavior and Human Decision Processes, 50(2), 179-211.

ALKIN, M. C. ET KING, J. A. (2017), Definitions of Evaluation Use and Misuse, Evaluation Influence, and Factors Affecting Use. American Journal of Evaluation, 38(3), 434-450.

ALLA F. ET KIVITS J. (2015), « LA RECHERCHE INTERVENTIONNELLE EN SANTE PUBLIQUE : PARTENARIAT CHERCHEURS-ACTEURS, INTERDISCIPLINARITE ET ROLE SOCIAL », SANTE PUBLIQUE, 2015/3 (VOL. 27), P. 303-304.

ANDERSON, M. S., RONNING, E. A., DE VRIES, R., ET MARTINSON, B. C. (2010), Extending the Mertonian Norms: Scientists' Subscription to Norms of Research. The Journal of Higher Education, 81(3), 366-393.

ALLISON GRAHAM T. (1971), Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis, Little Brown

ANSA. (2017), "What Works Centres Britanniques : Quels Enseignements Pour Des Politiques Fondées Sur La Preuve En France ?"

BACCHI, C. ET GOODWIN, S. (2016), Poststructural Policy Analysis: A Guide to Practice. New York: Palgrave Macmillan, 20.

BARBROOK-JOHNSON P, CASTELLANI B, HILLS D, PENN A, GILBERT N. (2021), "Policy evaluation for a complex world: Practical methods and reflections from the UK Centre for the Evaluation of Complexity across the Nexus". Evaluation. ;27(1):4-17.

BARRET, D., BLUNDO CANTO, G., DABAT, M.-H., DEVAUX-SPATARAKIS, A., FAURE, G., HAINZELIN, E., MATHE, S., TEMPLE, L., TOILLIER, A., ET TRIOMPHE, B. (2017), Guide méthodologique ImpresS. Évaluation ex post des impacts de la recherche agronomique dans les pays du Sud. Cirad.

BARTHE, Y., ET GAÏTI. B. (2008), "Figures de la décision." Politix.

BEHRENDS, A., PARK, S. J., ET ROTTENBURG, R. (2014). Travelling Models: Introducing an Analytical Concept to Globalisation Studies. In Travelling Models in African Conflict Management: Translating Technologies of Social Ordering. Brill

BEJEAN, M. (2020), Expérimentation, enquête, expérience : Les politiques publiques à l'épreuve de la science. Cahiers du GRM, 16.

BELCHER, B. M. (2020), A refined method for theory-based evaluation of the societal impacts of research. 20.

BHAWRA, J., ET SKINNER, K. (2020), Examination of tools associated with the evaluation of knowledge uptake and utilization: A scoping review. Evaluation and Program Planning, 83, 101875.

BLANCHET K, ALLEN C, BRECKON J, DAVIES P, DUCLOS D, JANSEN J, MTHIYANE H, CLARKE M. (2018), Using Research Evidence in the Humanitarian Sector: A practice guide. London, UK: Evidence Aid, London School of Hygiene and Tropical Medicine and Nesta (Alliance for Useful Evidence).

BLATTMAN, C. (2011), "By studying the particular, we learn something about the general". Chrisblatman.com. https://chrisblattman.com/2011/09/18/by-studying-the-particular-we-learn-something-about-the-general/

BLUNDO-CANTO, G., DEVAUX-SPATARAKIS, A., MATHÉ, S., FAURE, G., ET CERDAN, C. (2020), Using a Participatory Theory Driven Evaluation Approach to Identify Causal Mechanisms in Innovation Processes. New Directions for Evaluation, 2020(167), 59-72.

BONO, I. (2013), Une lecture d'économie politique de la « participation des jeunes » au Maroc à l'heure du Printemps arabe. Revue internationale de politique comparée, 20(4), 145. https://doi.org/10.3917/ripc.204.0145

BOURDIEU, P (1993). La misère du monde, Seuil.

BOURGEOIS, I. ET BUETTI D. (2019), "Using Action Research to Build Evaluation Capacity in Public Health Organizations." Journal of MultiDisciplinary Evaluation 15 (33).

BRONNER, G. (2013), La démocratie des crédules. 1. éd. Paris: PUF.

CALLON, M., LATOUR, B. (1991), La science telle qu'elle se fait, Broché.

CAMPBELL, D. T. (1957), "Factors Relevant to the Validity of Experiments in Social Settings." Psychological Bulletin 54 (4): 297–312.

——. (1969), "Reforms as Experiments." American Psychologist. http://psycnet.apa.org/record/1969-17253-001.

CARDEN, F. (2009), Knowledge to Policy: Making the Most of Development Research. Los Angeles: Ottawa: SAGE ; International Development Research Centre.

CEDIL (2020), Using middle-level theory to improve programme and evaluation design [CEDIL Methods Brief].

CHIAPELLO, È., ET DESROSIERES, A. (2006), 18. La quantification de l'économie et la recherche en sciences sociales : Paradoxes, contradictions et omissions. Le cas exemplaire de la positive accounting theory: In L'économie

des conventions, méthodes et résultats.. La Découverte : 297-310.

Chilisa, B. (2012), Indigenous research methodologies. SAGE Publications.

Dagenais, C. et Ridde V. (2020), "Le transfert des connaissances scientifiques, « c'est bien, mais c'est pas encore arrivé… »." Revue francophone de recherche sur le transfert et l'utilisation des connaissances, August, Vol. 4 No 1 (2020).

Dagenais, C., Proulx, M., Mc Sween-Cadieux, E., Nikiema, A., Bonnet, E., Ridde, V., et Somé, P.-A. (2021), "Collaborative research and knowledge translation on road crashes in Burkina Faso : The police perspective 18 months on". Health Research Policy and Systems, 19(1), 3. https://doi.org/10.1186/s12961-020-00654-1

Darbon D., Diallo R., Provini O., Schlimmer S. Cor: Botton S. (2020), Anticiper, adapter et corriger les politiques publiques, Rapports techniques, N°63, AFD éditions.

Davies, P. (1999). "What Is Evidence-Based Education?" British Journal of Educational Studies 47 (2): 108–21.

Deaton, A., et Cartwright, N. (2018). Understanding and misunderstanding randomized controlled trials. Social Science et Medicine, 210, 2-21.

Debailly, R. (2013). La politisation de la science. Revues éphémères et mouvements de critique des sciences en France. L'Année sociologique, vol. 63(2), 399-427.

Delahais, T., Flichy A., Ekoumou C. (2014). "Evaluation of CIFOR's and CIRAD's Contribution to Sustainable Forest Management in the Congo Basin." CIFOR.

Delahais, T. et Toulemonde, J. (2017). Making rigorous causal claims in a real-life context : Has research contributed to sustainable forest management? Evaluation, 23(4), 370–388.

Delahais, T. et Lacouette-Fougère, C. (2019). Try again. Fail again. Fail better. Analysis of the contribution of 65 evaluations to the modernisation of public action in France. Evaluation, 1(3), 1–18.

Lavigne Delville, P. (2007), "À la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement", in Bierschenk Th., Blundo G., Jaffré Y., Tidjani Alou M. eds, Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan, Leiden/Paris, APAD/Karthala, 127-150.

Desrosieres, A. (2010). La politique des grands nombres: Histoire de la raison statistique. Paris: La Découverte.

Desrosieres, A. (2014). Prouver et gouverner: Une analyse politique des statistiques publiques. Paris: La Découverte.

Devaux-Spatarakis, A. (2014), « La méthode expérimentale par assignation aléatoire : un instrument de recomposition de l'interaction entre sciences sociales et action publique en France? » Centre Émile Durkheim–science politique et sociologie comparatives, UMR5116. https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01196335/.

Devaux-Spatarakis, A. (2020), Behind the scenes of Evidence-Based Policy in France.

Doemeland, D., et Trevino, J. (2014), Which World Bank Reports are Widely Read? The World Bank.

Donaldson, S. I. (2009), "In Search of the Blueprint for an Evidence-Based Global Society." In What Counts as Credible Evidence in Applied Research and Evaluation Practice, edited by S I Donaldson, Christina Christie, and Melvin Mark, 2–18.

Duflo, E. (2005), "Évaluer l'impact des programmes d'aide au développement: le rôle des évaluations par assignation aléatoire" 13 (2005/2): 185–226.

—— (2010). Le Développement humain. Lutter contre la pauvreté. Paris: Le Seuil.

Dumaine, F. (2018), "La Traversée Du Funambule." In L'évaluation Axée Sur La Rencontre Des Parties Prenantes, Une Sagesse Pratique. M. Hurteau, I. Bourgeois, S. Houlle (Eds). Québec: Presses de l'Université de Québec.

Edwards, A., Zweigenthal V. et Olivier J. (2019), "Evidence Map of Knowledge Translation Strategies, Outcomes, Facilitators and Barriers in African Health Systems." Health Research Policy and Systems 17 (1): 1–14.

Esmail, R. (2020). A scoping review of full-spectrum knowledge translation theories, models, and frameworks. Implementation Science. 14.

Farr, J., Hacker, J. S., et Kazee, N. (2006). The Policy Scientist of Democracy: The Discipline of Harold D. Lasswell. American Political Science Review, 100(04), 579.

Fassin, Didier (2009), "Une science sociale critique peut-elle être utile ?" Tracés, no. #09 (November): 199–211.

French, R. D. (2019), "Is it time to give up on evidence-based policy? Four answers". Policy et Politics, 47(1), 151-168.

Friedman, M. (1975), Émission Open Mind du 7 décembre 1975.

Georghiou, L., and Clarysse B. 2006. Introduction and Synthesis: Government RetD Funding and Company Behaviour, Measuring Behavioural Additionality. OECD publishing Paris.

Haas, P. (1992), "Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination". International Organization, 46(1), 1-35.

Hanney, S. R., Grant J., Wooding S. et Buxton M.J. (2004). "Proposed Methods for Reviewing the Outcomes of Health Research: The Impact of Funding by the UK's 'Arthritis Research Campaign'." Health Research Policy and Systems 2 (1): 4.

Heckman, J.J. (2020). "Epilogue: Randomization and Social Policy Evaluation Revisited." In Bédécarrats, F., Guérin, I., et Roubaud, F. (2020). Randomized Controlled Trials in the field of Development : A Critical Perspective. Oxford University Press: 304-306

Houle, S. (2018), "Introduction." In L'évaluation axée sur la rencontre des parties prenantes, une

sagesse pratique. M. Hurteau, I. Bourgeois, S. Houlle (eds), 131–48. Québec: Presses de l'Université de Québec.

House, E., et Howe, K. R. (1999), Values in Evaluation and Social Research. SAGE Publications.

Hurteau, M., Rahmanian, J., Houle, S., et Marchand, M.-P. (2020), The Role of Intuition in Evaluative Judgment and Decision. American Journal of Evaluation.

Ingold, J. et Monaghan, M. (2016). Evidence translation : An exploration of policy makers' use of evidence. Policy et Politics, 44(2), 171-190.

Iyengar S. et Kinder D (1987), News that Matters : Television and American Opinion, Chicago, The University of Chicago Press.

Jones, B.D. et Thomas, H.F. (2015), "Bounded rationality and public policy decision-making". In Routledge Handbook of Public Policy, Routledge.

Kingdon, J. (1984), Agendas, Alternatives and Public Policies. The Book Service.

Kok, M. O. (2016), Which health research gets used and why ? An empirical analysis of 30 cases. 18.

Laborier, P., Lascoumes, P., (2005), « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'État », Sylvain Meyet (dir.), Travailler avec Foucault : retours sur le politique, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 37-60.

Lasswell, H. D.(1971), A Pre-View of Policy Sciences. Policy Sciences Book Series. New York: American Elsevier Pub. Co.

Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? Géographie, économie, societé, Vol. 7(4), 321-332.

Levitt, S., et List, J. (2008). Field Experiments in Economics: the Past, the Present, and the Future, National Bureau of Economic Research, Cambridge MA.

Leviton, L C, and Hugues E. F. X. (1981), "Research on the Utilization of Evaluations." Evaluation Review 5 (4): 525–48.

Lindblom, C. E. (1959), The Science of "Muddling Through". Public Administration Review, 19(2).

Mair, D., Smillie, L., La Placa, G., Schwendinger, F., Raykovska, M., Pásztor, Z. et Bavel, R. (2019), Understanding our political nature : How to put knowledge and reason at the heart of political decision-making. European Commission Joint Research Centre. https://data.europa.eu/doi/10.2760/374191

Martin, G. (1998), La Dynamique Des Politiques Sociales: Observation, Management, évaluation. Paris: Harmattan.

Mayne, J. (2000), Addressing Attribution Through Contribution Analysis : Using Performance Measures Sensibly. Canadian Journal of Program Evaluation, 16(1), 1-24.

Mbiatong, J. (2015), "Le chercheur en sciences sociales à l'épreuve d'exigences multidimensionnelles." Pensée plurielle n° 40 (3): 25.

Meda, D. (2019). Le savant et le politique se parlent-ils encore ? AOC, 5.

Messerli, P., Kim, E.M., Lutz, W. et al. (2019), Expansion of sustainability science needed for the SDGs. Nat Sustain 2, 892–894.

Merry, S. E. (2014), Commentary on Michael McCann's "The Unbearable Lightness of Rights": Inequality and Rights. Law et Society Review, 48(2), 285-295.

Meyer, M., et Molyneux-Hodgson, S. (2011), "Communautés épistémiques » : Une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ?". Terrains et travaux, n° 18(1), 141.

Monnier, E., Conan M., Allen B., Duran P., Spenlehauer V. et Toulemonde J. (1992), Évaluations de l'action des pouvoirs publics. 2e edition. CPE Economica.

Moore, K. (1996), Organizing Integrity: American Science and the Creation of Public Interest Organizations, 1955-1975. American Journal of Sociology, 101(6), 1592-1627.

Merton, R. K. (1973), The sociology of science: Theoretical and empirical investigations. University of Chicago press.

Mons, Nathalie (2018), "Interactions recherche-communauté éducative : les concepts de forum de politiques publiques, ideational broker et évaluation participative à l'épreuve des faits." Revue française de pédagogie, no. 202 (March): 19–28.

Munnell, A. H. (1986), Lessons from the Income Maintenance Experiments. The Brookings Institution, Conference Series n°30;

Murunga, V. I., Oronje, R. N., Bates, I., Tagoe, N. et Pulford, J. (2020), Review of published evidence on knowledge translation capacity, practice and support among researchers and research institutions in low- and middle-income countries. Health Research Policy and Systems, 18(1), 16.

Nuka, P. et Khady T.(2016). "Construire Un Gouvernement Responsable : Le Système National d'évaluation Du Bénin, 2007-2015." Princeton University.

Nutley, S., et Webb, J. (2000), Evidence and the policy process. What works. In Davies H., Nutley, S, Smith P (eds) (2000). What Works. Evidence-based policy and practice in public services

OCDE (2008), I. Pourquoi mettre l'accent sur les capacités ? Revue de l'OCDE sur le développement, 3(9), 271-274.

Olivier de Sardan, J.-P., Diarra, A ., et Moha, M. (2017). Travelling Models and the Challenge of Pragmatic Contexts and Practical Norms: The Case of Maternal Health. Health Research Policy and Systems, 15 (Suppl. 1), 60.

Olivier de Sardan, J.-P., (2021), De Barkhane au développement : La revanche des contextes. AOC, 14 juin 2021.

Patton, M.Q.(1997), Utilization-Focused Evaluation: The New Century Text. 3rd ed. Thousand Oaks; London ; New Delhi: Sage Publications.

PRESSMAN, J., WILDAVSKY, A., (1984), Implementation, University of California Press.

QUADRANT CONSEIL (2019), L'arbre des problèmes, https://www.quadrant-conseil.fr/ressources/documents/Arbre_des_problemes.pdf.

RADAELLI, C. M. (2020), "Regulatory Impact Assessment (RIA)." In The Palgrave Encyclopedia of Interest Groups, Lobbying and Public Affairs, edited by Phil Harris, Alberto Bitonti, Craig S. Fleisher, and Anne Skorkjær Binderkrantz, 1–7. Cham: Springer International Publishing.

RADAELLI, C. M. (2021), "Future-proofing public management". STG Policy Paers, EUI School of Transnational Governance.

RIDDE, V., BELAND, D., ET LACOUTURE, A. (2016), Comprendre les politiques publiques pour mieux les influencer. Cahiers Réalisme, 1–30.

RIDDE, V., DABIRÉ, S., ET DAGENAIS, C. (2020), Use of research by NGOs : A call for reflection and action. Alternatives Humanitaires, 13, 7.

RIDDE V., DAGENAIS C. (2017), "What we have learnt (so far) about deliberative dialogue for evidence-based policymaking in West Africa". BMJ Global Health.

RIDDE, V., N'KOUE, E., SAMBIENI, L., KOJOUE, O. ET MALLE, S. (2018), Réformer les per diem par le dialogue (N° 40; Notes techniques). Agence française de développement. https://www.afd.fr/fr/ressources/reformer-les-diem-par-le-dialogue

RIHOUX, B., ET RAGIN, C. C. (2009), Configurational comparative methods : Qualitative comparative analysis (QCA) and related techniques. Sage.

ROBERT, É. ET RIDDE V. (2013), **"**L'approche réaliste pour l'évaluation de programmes et la revue systématique : De la théorie à la pratique." Mesure et évaluation en éducation 36 (3): 79–108.

—— (2018), "« Policy Dialogue » (Dialogue Sur Les Politiques) : Une Synthèse Exploratoire Des écrits Scientifiques." Cahiers Réalisme, no. 16 (August): 1–33.

ROUX, D.J., KINGSFORD R. T., COOK C.N., CARRUTHERS J., DICKSON K. ET HOCKINGS M. (2019), "The Case for Embedding Researchers in Conservation Agencies." Conservation Biology 33 (6): 1266–74.

SABATIER, P.A., WEIBLE, C.M. (2007). "The Advocacy Coalition Framework. Innovations and Clarifications". In Sabatier, Paul A., ed. 2007. Theories of the Policy Process. 2nd ed. Boulder, Colo: Westview Press.

SAMUEL, B. (2014), La production macroéconomique du réel. Formalités et pouvoir au Burkina Faso, en Mauritanie et en Guadeloupe », Revue de la régulation [En ligne], 15 | 1er semestre / Spring 2014

SALTELLI, A., DANKEL, D., DI FIORE, M., HOLLAND, N., ET PIGEON, M. (2021), Science, the Endless Frontier of Regulatory Capture. SSRN Electronic Journal.

SANTOS, B. (2011), « Épistémologies du Sud », *Études rurales*, 187 | 2011, 21-50.

SARAN, A., WHITE, H., ALBRIGHT, K. ET ADONA, J. (2020). Mega-map of systematic reviews and evidence and gap maps on the interventions to improve child well-being in low- and middle-income countries. Campbell Systematic Reviews, 16(4).

SCHREFLER, L. (2010), "The Usage of Scientific Knowledge by Independent Regulatory Agencies." Governance 23: 309–330.

SHADISH, W.R., COOK T.D. ET LEVITON L.C. (1991). Foundations of Program Evaluation: Theories of Practice. SAGE.

SINTOMER, Y. (2008), "Du savoir d'usage au métier de citoyen ?" Raisons politiques, 31(3), 115.

SKIDELSKY, R. (1992), John Maynard Keynes: a biography. Vol. 2: the economist as saviour, 1920-1937 Macmillan: London, p.63

SLADE, R., HAZELL, P., PLACE, F., ET RENKOW, M. (2020), Evaluating the impact of policy research : Evidence from the evaluation of rural policy research in developing countries. Evaluation, 26(4), 541-561.

STOCKMANN, R. (2013), "The Evaluation Process." In Functions, Methods and Concepts in Evaluation Research, edited by Reinhard Stockmann and Wolfgang Meyer, 175–211. London: Palgrave Macmillan UK.

STONE, D. A. (1989). Causal Stories and the Formation of Policy Agendas. Political Science Quarterly, 104(2), 281.

STONE, D. (2001). Think Tanks, Global Lesson-Drawing and Networking Social Policy Ideas. Global Social Policy, 1(3), 338-360.

STORENG, K.T., ABIMBOLA S., BALABANOVA D., MCCOY D., RIDDE V., FILIPPI V., ROALKVAM S., AKELLO G., PARKER M. ET PALMER J. (2019), "Action to Protect the Independence and Integrity of Global Health Research." BMJ Global Health 4 (3): e001746.

'T HART, P. ET VROMEN, A. (2008), A New Era for Think Tanks in Public Policy? International Trends, Australian Realities. Australian Journal of Public Administration, 67(2), 135-148.

THOMLINSON, K. (2014). "CRFR Blog: Understanding K* and What It Means for Knowledge Exchange in Scotland." CRFR Blog (blog). August 28, 2014. http://crfrblog.blogspot.com/2014/08/understanding-k-and-what-it-means-for.html.

VAN BELLE, S., WONG, G., WESTHORP, G., PEARSON, M., EMMEL, N., MANZANO, A. ET MARCHAL, B. (2016), Can "realist" randomised controlled trials be genuinely realist? Trials, 17.

WEBER, M. (1919), "Le savant et le politique." Édité par H. Desroche. Traduit par Julien Freund. Revue Française de Sociologie 1 (1): 118. 1960.

WEISS, CAROL H. (1980), "Knowledge Creep and Decision Accretion." Knowledge: Creation, Diffusion, Utilization Vol 1(3), 381–404.

WEISS C.H. (1991), « Evaluation research in the political context: Sixteen years and four administrations later. » McLaughlin M. W. et Phillips D. C. (Eds.), Evaluation and education: At quarter century, Chicago:

University of Chicago Press , p. 211-231

WEISS, C.H. (1999), "The Interface Between Evaluation and Public Policy." Evaluation 5 (4): 468–86.

WHITE, H. (2014), "Essais contrôlés randomisés (ECR)." Notes méthodologiques N° 7; Évaluation d'impact. UNICEF - Centre de recherche Innocenti, 16.

WHITE, H. (2019). The twenty-first century experimenting society : The four waves of the evidence revolution. Palgrave Communications, 5(1), 47.

WILDAVSKI, A. (1979). Speaking Truth to Power. The Art and Craft of Policy Analysis (Transaction Publishers).

ZARKIN, M. (2020). "Knowledge Utilization in the Regulatory State: An Empirical Examination of Schrefler's Typology." Policy Studies, September, 1–18

Agence française
de développement
5, rue Roland Barthes
75012 Paris I France
www.afd.fr

Les Éditions Agence française de développement (AFD) publient des travaux d'évaluation et de recherche sur le développement durable. Réalisées avec de nombreux partenaires du Nord et du Sud, ces études contribuent à l'analyse des défis auxquels la planète est confrontée, afin de mieux comprendre, prévoir et agir, en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Avec un catalogue de plus de 1 000 titres, et 80 nouvelles œuvres publiées en moyenne chaque année, les Éditions Agence française de développement favorisent la diffusion des savoirs et des expertises, à travers leurs collections propres et des partenariats phares. Retrouvez-les toutes en libre accès sur editions.afd.fr. Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Thomas Mélonio

Dépôt légal 1er trimestre 2022
ISSN 2492 - 2846

Crédits et autorisations
License Creative Commons
Attribution - Pas de commercialisation - Pas de modification
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils
Conception et réalisation Coquelicot
Imprimé par le service reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications :
https://www.afd.fr/fr/ressources-accueil